

2019
2020

Pré-rapport d'activité

L'ACTION DES DÉPARTEMENTS EN 2019 - 2020

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
6 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris



Rapport d'étape à date de l'assemblée générale du 17 juin 2020.

Sommaire

Avant-propos	5
Organisation de l'Assemblée des Départements de France (ADF)	7
Finances locales	10
Solidarité et Affaires sociales	12
Service juridique	14
Prévention et Sécurité	18
Développement durable	20
Innovation et numérique	22
Mobilités	25
Fonds social européen (FSE)	28
Relations internationales	29
Problématiques départementales particulières	31
Aménagement des territoires et Nouvelle ruralité	31
Éducation, Culture, Jeunesse, Tourisme et Sport	34
Démocratie citoyenne	37
Actualités parlementaires	38
Communication	42
Le Cercle des Élus	50
Secrétariat général	50

Avant-propos

La tenue de l'assemblée générale est chaque année l'occasion de la sortie d'une nouvelle édition du Rapport d'activité de l'Assemblée des Départements de France, synthèse des actions réalisées et engagées, par et pour les Départements, au cours des douze derniers mois.

L'année 2020, avec la crise sanitaire et les mesures de confinement engendrées par le coronavirus, a conduit l'Assemblée des Départements de France à scinder son assemblée générale en deux sessions :

- Une première, en juin 2020, consacrée uniquement aux résolutions financières nécessitant l'approbation de ses membres dans le respect des délais légaux (états financiers 2019, budget 2020, cotisation 2021),
- Une seconde, en septembre 2020, pour l'approbation du Rapport moral et sur des sujets plus opérationnels et plus politiques, en période de sortie de confinement et en préparation du Congrès annuel des Départements, qui se tiendra à la Rochelle du 4 au 6 novembre 2020.

Ce Rapport d'activité est le fruit de la collecte et de la synthèse des contributions des Conseillers thématiques de l'ADF et de ses directions opérationnelles (Communication et Secrétariat général). Ces contributions ont été rédigées au cours du printemps 2020. Sorte de manuel de référence, différer sa sortie jusqu'à l'approbation du Rapport moral, en septembre 2020, risquait de rendre le contenu obsolète et peu utile.

C'est pourquoi, par soucis d'efficacité et afin de satisfaire le plus grand nombre, il a été décidé de le diffuser, au format numérique uniquement, en préambule de la session de juin, sans Éditorial du Président ni du Secrétaire général.

Aussi, à l'occasion de la deuxième session de notre assemblée générale, en septembre prochain, la présentation du Rapport moral du Secrétaire général sera l'occasion d'un rapport actualisé sur les situations rencontrées et l'évolution des actions entreprises par les Départements.

Souhaitant à nos lecteurs que ce Pré-rapport d'activité leur soit utile dans les actions qu'ils mènent au quotidien, pour le compte et en représentation des Départements.

Organisation de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

Association d'élus représentative des Départements, les instances de gouvernance de l'Assemblée des Départements de France se composent d'une Commission exécutive, d'un Bureau permanent et de 14 Commissions thématiques. Une fois par an, l'ADF se réunit en assemblée générale sur convocation de son Président élu pour la mandature, Dominique BUSSEREAU.

À date du présent rapport, les instances de gouvernance sont composées comme suit :

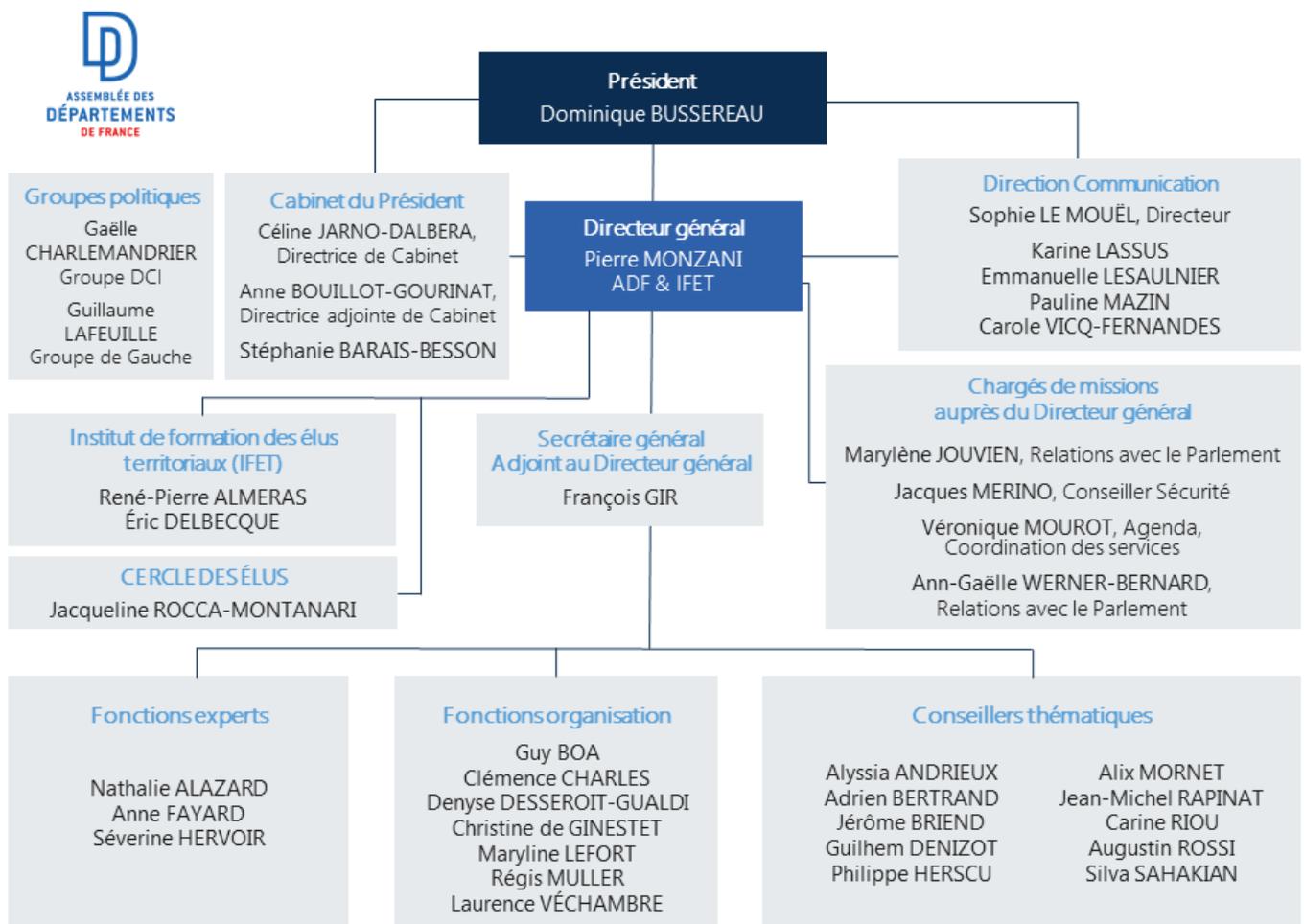
COMMISSION EXÉCUTIVE
Dominique BUSSEREAU Président de l'ADF / <i>Charente-Maritime</i>
Pierre BÉDIER 1 ^{er} Vice-Président / <i>Yvelines</i>
Patrick WEITEN Vice-Président / <i>Moselle</i>
Frédéric BIERRY Vice-Président / <i>Bas-Rhin</i> Président de la commission Solidarité et Affaires sociales
Jean-Yves GOUTTEBEL Vice-Président / <i>Puy-de-Dôme</i>
André VIOLA Secrétaire général Président du Groupe de Gauche / <i>Aude</i> Président de la commission Relations Internationales et Coopération décentralisée
Martine VASSAL Secrétaire général adjoint / <i>Bouches-du-Rhône</i>
Jean-Jacques LASSERRE Trésorier / <i>Pyrénées-Atlantiques</i>
Stéphane TROUSSEL Trésorier adjoint / <i>Seine-Saint-Denis</i>
Olivier RICHEFOU Membre délégué / <i>Mayenne</i>
Valérie SIMONET Membre déléguée / <i>Creuse</i>
Nathalie SARRABEZOLLES Membre déléguée / <i>Finistère</i>
François SAUVADET Président du Groupe DCI / <i>Côte-d'Or</i>
Mathieu KLEIN Vice-Président du Groupe de Gauche / <i>Meurthe-et-Moselle</i>

MEMBRES DU BUREAU

<p>Cyrille MELCHIOR Président de la commission Outre-Mer / <i>La Réunion</i></p>	<p>David KIMELFELD Membre / <i>Métropole de Lyon</i></p>
<p>Jean-Pierre BARBIER Membre / <i>Isère</i></p>	<p>Brigitte KLINKERT Membre / <i>Haut-Rhin</i></p>
<p>Christine BOUQUIN Présidente de la commission Aménagement du territoire / <i>Doubs</i></p>	<p>Yves KRATTINGER Président de la commission Égalités / <i>Haute-Saône</i></p>
<p>Christian BRUYEN Membre / <i>Marne</i></p>	<p>Nicolas LACROIX Membre / <i>Haute-Marne</i></p>
<p>Pierre CAMANI (<i>démissionnaire au 1^{er} mai 2019</i>) Membre / <i>Lot-et-Garonne</i></p>	<p>Jean-Claude LEBLOIS Membre / <i>Haute-Vienne</i></p>
<p>Marie-Christine CAVECCHI Membre / <i>Val-d'Oise</i></p>	<p>Jean-René LECERF Président de la commission Finances locales / <i>Nord</i></p>
<p>Jean-Luc CHENUT Membre / <i>Ille-et-Vilaine</i></p>	<p>Nadège LEFEBVRE Membre / <i>Oise</i></p>
<p>Pascal COSTE Président de la commission Nouvelle ruralité / <i>Corrèze</i></p>	<p>Dominique LE MÈNER Membre / <i>Sarthe</i></p>
<p>Jean-Léonce DUPONT Membre / <i>Calvados</i></p>	<p>Claude LÉONARD Président de la commission SDIS / <i>Meuse</i></p>
<p>François DUROVRAY Président de la commission Mobilité / <i>Essonne</i></p>	<p>Hermeline MALHERBE Présidente de la commission Développement durable / <i>Pyrénées-Orientales</i></p>
<p>Bruno FAURE Président de la commission Politiques territoriales / <i>Cantal</i></p>	<p>Philippe MARTIN Président de la commission Démocratie citoyenne / <i>Gers</i></p>
<p>Christian FAVIER Membre / <i>Val-de-Marne</i></p>	<p>Sophie PANTEL Membre / <i>Lozère</i></p>
<p>Jean-François GALLIARD Membre / <i>Aveyron</i></p>	<p>Germinal PEIRO Membre / <i>Dordogne</i></p>
<p>Hervé GAYMARD Membre / <i>Savoie</i></p>	<p>Jean-Gérard PAUMIER Membre / <i>Indre-et-Loire</i></p>
<p>Emmanuel GRÉGOIRE Adjoint au Maire de Paris</p>	<p>Nicolas PERRUCHOT Membre / <i>Loir-et-Cher</i></p>
<p>Philippe GROSVALET Président de la commission Problématiques départementales particulières / <i>Loire-Atlantique</i></p>	<p>Clément PERNOT Membre / <i>Jura</i></p>
<p>Christophe GUILLOTEAU Membre / <i>Rhône</i></p>	<p>Claude RIBOULET Président de la commission Innovation / <i>Allier</i></p>

Afin d'assister ses membres dans leur mission, l'ADF dispose d'un effectif de salariés permanents exerçant des fonctions d'analyse, d'expertise et d'assistance auprès des Départements membres de l'association et œuvrant à la promotion de l'institution départementale.

Organigramme fonctionnel de l'ADF :



Finances locales

Les finances des Départements : des incertitudes « confortées » par la situation sanitaire, économique et financière

Comme cela a déjà été exprimé, le début du quinquennat avait été marqué par deux changements majeurs dans le paysage des finances locales : la mise en place de la contractualisation financière entre l'État et les collectivités locales de taille importante et l'annonce par le Président de la République de la suppression de la taxe d'habitation. Ces deux « chantiers » ont été poursuivis par l'exécutif durant l'année 2019-2020. Cependant, et en dépit des efforts de gestion conduits par les Départements et la mise en place d'une péréquation horizontale renforcée, la situation financière des collectivités départementales, auparavant globalement stabilisée, s'avère mise à mal par ces réformes, situation amplifiée par le contexte actuel de la crise sanitaire et ses répercussions économiques et financières.

Dans le cadre de la contractualisation financière instaurée par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 qui consiste à encadrer l'évolution des dépenses réelles de fonctionnements des collectivités locales, l'ADF a, dès le départ et en laissant ses membres libres de leur décision, pris une position réservée vis-à-vis du principe comme des modalités pratiques du dispositif. Face à la crise sanitaire et ses conséquences dans les territoires, le Gouvernement, à la demande des associations d'élus, a annoncé suspendre l'application de l'encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités.

Concernant la réforme de la fiscalité locale, l'ADF a constamment rappelé sa ferme opposition au transfert de la part départementale de foncier bâti ainsi qu'à son remplacement par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée. L'ADF considère qu'il est nécessaire, dans l'intérêt des Départements, de conserver un panier fiscal diversifié comportant notamment des ressources stables et résilientes caractéristiques du foncier bâti. La crise actuelle et ses répercussions financières en apporte l'illustration quant aux risques associés à la perception d'une ressource aussi volatile que la taxe sur la valeur ajoutée, intrinsèquement liée à la conjoncture économique.

Malgré ce contexte, l'année 2019-2020 a été marquée par une amélioration de l'état global des finances des Départements, en raison plus particulièrement du dynamisme de leurs recettes fiscales ainsi que de l'amélioration des dispositifs de péréquation horizontale.

L'hétérogénéité de la situation financière des Départements doit cependant être relevée. Des dynamiques contrastées sur l'évolution des recettes et des dépenses expliquent la persistance de difficultés dans certains Départements.

La crise sanitaire actuelle, dont il est difficile à ce stade de mesurer l'ensemble des répercussions, rend désormais caduque l'amélioration de la situation des Départements constatée en 2019-2020.

Directement ou via la présence d'élus départementaux, l'ADF s'est mobilisée sur de nombreux sujets lors de consultations à la demande de différentes institutions ou entités administratives lui fournissant ainsi l'occasion de revenir sur les points précédemment abordés. À titre d'exemples, ses services ont répondu aux demandes de la Cour des comptes (dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel sur les finances publiques locales), de parlementaires (auditions sur l'élaboration du projet de loi de finances pour 2020 ou sur des thèmes rattachés à l'actualité financière de l'année) et conjointement à d'autres associations d'élus à l'occasion de nombreuses démarches menées notamment auprès du Gouvernement.

Les Départements ont également été représentés au cours des séances de travail des instances relatives aux finances locales (Comité des finances locales (CFL), Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)) ou lors de réunions consacrées à des sujets financiers locaux (rencontres organisées par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) avec les associations d'élus, groupes de travail encadrés par la DGFIP sur le compte financier unique et les dispositifs alternatifs à la certification des comptes).

Enfin, les services de l'ADF diffusent régulièrement des informations disponibles sur le réseau des directeurs financiers faisant l'objet de remontées nombreuses et régulières.

FOCUS

La péréquation horizontale entre Départements

En réponse notamment aux difficultés rencontrées en termes de ressources par un certain nombre de ses membres et prenant acte de l'insuffisance du soutien financier de l'État pour pallier notamment le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et la prise en charge des mineurs non accompagnés, un fonds de soutien interdépartemental (FSID) de 250 millions d'euros a été mis en place sur proposition de l'ADF par la loi de finances pour 2019.

En raison de déséquilibres toujours constatés entre contributeurs et bénéficiaires aux fonds de péréquation, des travaux de mise à plat des dispositifs ont été conduits à la demande des Départements par la Commission des finances de l'ADF et sur l'expertise du Cabinet Ressources Consultants Finances.

Ils ont abouti à une proposition des Départements d'un fonds globalisé de 1,6 milliard d'euros qui renforce considérablement la solidarité entre Départements tout en répartissant davantage la charge en fonction du niveau de ressources constaté dans les territoires. À la demande de l'ADF, le dispositif a été intégré dans la loi de finances pour 2020.

La crise actuelle, sans remettre en cause le dispositif de péréquation horizontale, conduira cependant à une évolution du mécanisme pour garantir sa soutenabilité financière.

Solidarité et Affaires sociales

Les politiques sociales et médicosociales à l'épreuve du réel

Le retour très affirmé de l'État dans le champ médicosocial, pointé déjà l'an dernier par l'ADF, a trouvé une traduction très singulière en 2019. À la « co-construction », terme très en vogue jusqu'alors, s'est substitué celui de « contractualisation ».

Mais au juste, que recouvre ce terme, présent dans de nombreux éléments de langage ?

On peut en percevoir le sens, dès l'automne 2018, précisément lors de la présentation du Plan pauvreté. Le chef de l'État demandait alors au gouvernement d'engager dès le mois de janvier 2019 une « nouvelle contractualisation » : « *en aidant financièrement les Départements qui s'inscriront pleinement dans une démarche d'insertion, mais aussi en sanctionnant financièrement les Départements qui n'auront pas investi cette politique* »¹.

Cette forme de contractualisation, assise sur un principe incitatif assorti d'un bonus-malus, venait en contrepoint du pacte de Cahors fixant quant à lui, via la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, un objectif d'évolution maximale des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 1,2% par an sur une période de 5 ans.

Or, on sait que les dépenses relatives aux politiques sociales connaissent une tendance haussière dépassant ce taux d'évolution limité à 1,2%. Certains y ont donc vu une injonction doublée d'un paradoxe : dépenser moins, tout en étant contraint de dépenser davantage.

Dans sa lettre de juin 2019 relative aux finances départementales, l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) confirme que les dépenses obligatoires d'allocations (ACTP, APA, PCH et RSA²) ont augmenté d'une année sur l'autre de 2%, limitant par contrecoup les autres dépenses à une progression inférieure à 0,7%.

Liée avant tout aux allocations et prestations individuelles de solidarité, cette accentuation du poids des dépenses obligatoires par rapport aux autres dépenses sociales ne cesse de préoccuper les Départements. Elle s'accompagne indubitablement d'une réduction de leurs marges de manœuvre pour intervenir en amont des problèmes sociaux (politiques préventives) et empêcher leur aggravation (le volet curatif des politiques sociales se révèle évidemment toujours plus coûteux sur le plan financier, mais aussi social et humain).

Si l'on s'en tient aux seules dépenses d'allocations, on observe que l'État a revalorisé le RSA, par décision unilatérale, de 1,6% en 2019. Cette hausse n'était pas la première. Pour autant, ce sont les Départements qui en assument, à chaque fois, la charge principale. Cette contrainte entraîne à son tour une réduction

¹ Extrait de la transcription de la présentation par le Président de la République de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté le 13 septembre 2018.

² Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Revenu de Solidarité Active (RSA).

de leur capacité à développer, autant qu'ils le souhaiteraient, des politiques d'insertion et de retour à l'emploi en direction des publics qui en sont provisoirement ou durablement éloignés.

De surcroît, les dépenses relatives à la compensation du handicap et à la perte d'autonomie des personnes âgées évoluent au gré du nombre grandissant de personnes à soutenir. Or, ces dépenses évolutives (PCH et APA) reposent aux deux tiers sur les finances départementales.

S'ajoute à cette situation préoccupante la dérive des dépenses de protection de l'enfance (+2,6% selon l'ODAS), dont les placements de mineurs, décidés quasi exclusivement par voie judiciaire, représentent plus de 80% du coût annuel global de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Quant à la prise en charge des dépenses liées à l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) au titre de l'ASE, elle reste stable à un niveau élevé avec une compensation très faible de l'État.

Au total, la dépense nette d'action sociale des Départements de France métropolitaine s'est élevée à 37,9 milliards en 2018, avec une charge nette (une fois déduites les contributions de l'État pour les allocations) de 29,5 milliards. On mesure donc parfaitement les limites de l'exercice de « contractualisation » voulu par l'État : les « nouveaux » crédits ne représentent pour 2019 que 85 millions d'euros. En effet, aux 135 millions annoncés, il faut soustraire les 50 millions du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), déjà acquis précédemment.

Au-delà de ce principe de contractualisation, dont la portée reste faible, de nombreux sujets de réforme étaient attendus pour 2020 :

- Loi instituant un revenu universel d'activité (RUA) et un service public d'insertion (SPI),
- Loi dédiée au grand âge et à l'autonomie,
- Avancées prévues dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, à partir des annonces faites lors de la conférence nationale (cf. focus),
- Évolutions envisagées dans le domaine de la protection de l'enfance et de la protection maternelle et infantile (PMI).

Ce train de réformes a soudainement été interrompu, depuis mars 2020, par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Passé l'effet de sidération et son cortège d'incertitudes, la pandémie a provoqué l'ajournement de toutes les discussions, et autres formes de concertation en cours, sur les sujets sociaux pour se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Aux côtés des élus, les fonctionnaires départementaux et l'ensemble des personnels médicosociaux et éducatifs sont à la tâche et à la peine, faisant preuve d'une implication et d'un dévouement extrême.

Il est prématuré de mesurer les effets de cette crise sanitaire sur le plan économique et social. En revanche, il est certain qu'elle aura un retentissement puissant sur l'organisation du système de soins et, plus globalement, sur le modèle de protection sociale français. Les trois piliers de ce modèle, volet social (accompagner), volet médicosocial (prendre soin) et volet sanitaire (soigner), devront être intégralement repensés en tirant les meilleurs enseignements de cette crise.

Les 15 ans de la loi Handicap

Cinquième évènement du genre, la conférence nationale du Handicap (CNH) s'est tenue symboliquement le 11 février 2020, en écho à la loi votée à la même date en 2005.

L'ADF, représentée par une délégation de plusieurs Présidents de Départements et par son Président, a fortement contribué à la réussite de cette conférence nationale, organisée à l'Élysée. La préparation de cette manifestation a été intense : groupes de travail consacrés aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et à la PCH présidés par deux élues départementales, séance spécifique de notre commission Solidarité et Affaires sociales (sept. 2019) intégralement dédiée aux politiques du Handicap, en présence de Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées.

Un dialogue très favorable noué à de multiples occasions a permis de sceller un accord entre les parties prenantes des politiques du Handicap : l'État, les Départements (représentés par l'ADF) et les organismes gestionnaires de l'offre d'accompagnement du handicap aboutissant à un résultat inédit : la signature conjointe, lors de cette conférence, d'une convention d'engagement intitulée « Cap vers le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap ».

Service juridique

La fonction publique territoriale

La période 2019-2020 a été riche en sujets de fonction publique. Tout d'abord, lors de l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique du 9 août 2019, l'ADF est intervenue par le dépôt d'amendements, lors d'auditions parlementaires ou de groupes de travail de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et de la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Un grand nombre de ces interventions s'est inscrit dans le cadre du soutien actif apporté par l'ADF et son représentant, Olivier RICHEFOU, Président du Département de la Mayenne, à la nouvelle coordination des employeurs territoriaux, animée par Philippe LAURENT, Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

Au cours de cette année, de nombreuses interventions de l'ADF auprès du Secrétaire d'État en charge de la Fonction publique ont porté sur les thèmes de la santé au travail, de la médecine de prévention, de la qualité de vie au travail (QVT) ou du financement de l'apprentissage. Le guide de la QVT, réalisé en partenariat avec la Mutuelle des agents du service public Intérieure, illustre pour la première fois dans la territoriale les bonnes expériences départementales. Elle a fait l'objet d'une large diffusion auprès des partenaires de l'ADF.

Parallèlement, le quatrième baromètre HoRHizons 2019, en collaboration avec le CNFPT, la FNCDG et Régions de France, a été publié visant à valoriser l'action des employeurs territoriaux en matière de gestion des ressources humaines.

Une intensification des réunions du réseau des Directeurs des Ressources Humaines de Départements a permis l'étude de l'actualité statutaire relative à la loi de transformation, la préparation de la réforme des retraites, le télétravail ou le dialogue social. Un groupe de travail a produit, avec l'appui des Départements de la Somme et de la Haute-Garonne, une enquête sur les systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) dont la diffusion est prévue en juin auprès des Départements. La question de la participation des employeurs à la prestation sociale complémentaire a fait l'objet de plusieurs contacts avec les mutuelles partenaires de l'ADF.

L'ADF et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ont opéré un rapprochement institutionnel par la signature d'une convention. Dans ce contexte, un colloque consacré aux métiers de la protection de l'enfance sera organisé à Metz, en septembre 2020.

D'un point de vue institutionnel, la commission Égalités s'est consacrée aux questions de ruralité (agenda rural) notamment à travers la parution du livre d'Yves KRATTINGER, Président du Département de la Haute-Saône, « La ruralité, stop ou encore ? ».

Les équilibres territoriaux ont été observés à travers la présentation, par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), de l'évolution des métropoles.

De nombreuses dynamiques départementales ont été mises en exergue du point de vue de l'expression directe des jeunes collégiens en Côte-d'Or, de la couverture 100% numérique dans le Val-d'Oise, de l'attractivité de la Charente avec l'arrivée d'écoles nationales ou internationales ou enfin du contrat de territoire exemplaire de la Haute-Saône au service du développement territorial.

Une enquête relative aux différentes formes de rapprochements – de la mutualisation à la fusion – entre les Départements a été lancée auprès d'une douzaine de Départements et fera l'objet d'un rapport technique qui sera présenté en juin prochain.

La réforme territoriale et ses enjeux politiques, le bilan de la loi NOTRe, les réflexions autour des lois engagement et proximité (statut de l' élu) ou plus récemment la perspective de la loi « 3D » ont permis au service d'apporter de nombreuses contributions sous forme de notes, d'auditions ou d'amendements.

Enfin, le service dans sa mission de veille juridique a produit de nombreuses notes sur les principales évolutions du droit des collectivités locales, du droit électoral et a élaboré un Vademecum relatif à la communication pré-électorale (Municipales 2020). Il a participé au réseau des médiateurs administratifs.

Au travers du réseau « Transparency international France », auprès de Paris ou de la Seine-Saint-Denis, l'ADF a diffusé conseils et bonnes pratiques aux Départements en matière de déontologie et en particulier de lutte contre les conflits d'intérêts.

Par son engagement dans la défense de l'économie mixte locale, aussi bien au Parlement qu'auprès de la Cour des comptes, l'ADF a obtenu un assouplissement législatif des règles de participation des collectivités locales au capital des entreprises publiques locales. En signant une convention de partenariat avec la Fédération des entreprises publiques locales (FEDEPL) l'ADF a contribué à la rédaction d'un livre blanc relatif aux nouvelles règles de direction et de gestion de ces entreprises.

Suite à la participation active des Départements du Calvados et du Territoire-de-Belfort à un groupe de travail du Conseil d'État relatif à l'expérimentation des politiques publiques, un guide méthodologique consacré aux expérimentations départementales sera publié en fin d'année 2020.

FOCUS

La lutte entreprise par les Départements contre les violences faites aux femmes

L'année 2019 a été marquée par le Grenelle des violences conjugales organisé par Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes. L'ADF a saisi cette occasion pour rappeler le rôle incontournable des Départements en raison de leur expertise du champ social. Afin d'approfondir les propositions destinées à valoriser les initiatives départementales et les politiques mises en place auprès des femmes en difficulté, une enquête a été lancée auprès des Départements avec le concours de Vincent GALIBERT, administrateur territorial.

Celle-ci a permis de rendre compte de la diversité des moyens d'actions des Départements en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Ces politiques relevant du champ des politiques de solidarité restent cependant insuffisamment définies juridiquement. Plusieurs pistes d'action ont donc été proposées afin d'insuffler une nouvelle dynamique : créer une compétence d'action sociale décentralisée consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes dont les Départements assureraient le chef de filât ; renforcer les moyens financiers avec une répartition entre l'État et les collectivités territoriales ; rendre plus lisibles ces politiques dans tous les Départements grâce à une délégation politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la nomination d'un référent.

Le sujet des violences faites aux femmes a conduit l'ADF et l'Association des Maires de France (AMF) à renforcer l'efficacité de leurs dispositifs en proposant à l'État d'explorer plusieurs pistes : la nécessité de développer aussi bien au niveau national que départemental une meilleure connaissance du phénomène des violences (approches socio-culturelles, diagnostics quantitatifs par secteur géographique, enquêtes de victimation, etc.), s'interroger sur l'empilement des plans et schémas locaux sur des thématiques connexes (victimes, prévention de la délinquance, violences sexuelles et sexistes, etc.), affirmer davantage la stratégie évaluation et le retour d'expériences, renforcer la présence des travailleurs sociaux dans les commissariats et gendarmeries.

Le volet institutionnel

Le réseau des juristes départementaux, constitué de plus de 85 membres, responsables de services juridiques au sein des collectivités, a souhaité s'engager, comme force de proposition en faveur de la simplification du droit. Pour sa part, le réseau des assemblées a étudié dans le détail le projet de loi Le Cornu relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Dès septembre 2019, l'ADF rencontrait la DGCL pour convenir, en amont du vote du texte, des modalités d'une préparation conjointe de l'ordonnance prévue pour modifier les règles de publicité des actes des collectivités locales et de leurs groupements. Au lendemain du vote de la loi, l'ADF présentait un avis étayé illustré des pratiques départementales, enrichi de propositions de modification en matière de publicité et de dématérialisation des actes des collectivités. Le projet de loi adopté en Commission mixte paritaire (CMP), le 11 décembre 2019, a par ailleurs entériné plusieurs amendements de l'ADF préparés grâce aux échanges d'expertises et d'expériences portés par ces deux réseaux. Ont ainsi notamment été adoptés : l'attribution aux collectivités territoriales d'un pouvoir de police de conservation de leur domaine public fluvial, ou à la possibilité donnée aux Régions, Départements et établissements publics chargés de la gestion d'un parc naturel régional de recruter un ou plusieurs gardes champêtres.

Un tout nouveau réseau a été installé en juin 2019 réunissant les référents déontologues/alerte éthique/laïcité. Alors que l'ADF dressait déjà un état des lieux annuel de leur désignation au sein des collectivités depuis la loi déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016, il a rapidement paru utile de créer un groupe ressource pour échanger tant sur les différents choix organisationnels des collectivités, les modes d'acculturation des agents que sur les pratiques métier. Ce groupe, réuni à un rythme trimestriel, partage ses expériences et sa doctrine, et échange avec l'ensemble des acteurs institutionnels qu'il convie à ses travaux.

Au titre des échanges et coopérations, on retiendra principalement que l'ADF a été appelée à faire état de ses expériences et avis sur la Question prioritaire de Constitutionnalité (QPC). Sollicitée dans le cadre des travaux de recherche sur la QPC à travers la démarche « QPC 2020 », l'ADF a contribué au bilan complet voulu par le Conseil Constitutionnel, à l'occasion des 10 ans de mise en œuvre. À partir, notamment, des résultats de ces travaux, le Conseil Constitutionnel organisera en juin 2020 un colloque international sur la QPC et son bilan.

L'ADF a également répondu favorablement à la proposition de partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat, afin de développer et mieux faire connaître le lien utile entre les élus et les notaires. Un projet de petits-déjeuners débat a été imaginé autour de thèmes d'intérêt local (domanialité : gestion du domaine skiable, gestion des chemins d'exploitation, etc.) et a été proposé à deux Départements pilotes. Il pourrait être ultérieurement développé, au gré de l'intérêt des acteurs locaux.

FOCUS

162 propositions de simplification du droit au service de l'action départementale

Le réseau des juristes départementaux a initié, au cours de cette année, un important travail sur la simplification du droit. Les services juridiques ont été appelés à mettre en lumière les incohérences,

manques de clarté et lourdeurs du corpus législatif et réglementaire qu'ils ont pu relever à l'occasion de leurs missions de conseil aux élus et aux directions départementales. Près de 25 Départements se sont engagés dans cette démarche. 162 propositions argumentées ont été faites pour réviser ou corriger lois et règlements aux fins de simplifier l'action départementale ! Chaque proposition a été étudiée - dans sa nature, ses objectifs et sa portée - par les membres du réseau réunis en séance plénière, avant d'être collectivement validée. Quelques-unes de ces propositions ont d'ores déjà été défendues à l'occasion de projets de textes législatifs en cours (P JL Le Cornu, lutte contre le gaspillage et économie circulaire...), d'autres étayent aujourd'hui nos discussions avec le Gouvernement, dans le cadre du projet de loi Décentralisation, Différenciation et Déconcentration dit « 3D ».

Prévention et Sécurité

Prévention - sûreté : Les Départements, acteurs à part entière de la sécurité

L'année écoulée aura permis de valoriser l'action des Départements en matière de prévention et de sûreté. Celle-ci a été particulièrement mise en valeur lors d'un atelier dédié à la prévention du risque et à la gestion de la crise, lors du 89^e Congrès des Départements de France, le 17 octobre 2019, à Bourges. Trois lignes sur lesquelles agissent les Départements ont été mises en lumière : ils assurent la sécurité de leurs agents et de leurs infrastructures, ils concourent à renforcer celle du public au travers de l'exercice de leurs compétences (en particulier en matière de prévention de la délinquance, de la radicalisation et des violences intrafamiliales), ils apportent enfin un appui indispensable dans la gestion de crise par des actions directes, des mises à disposition de moyens ou par l'élaboration de partenariats.

Fort de ce constat, l'ADF a activement participé pendant près d'un an aux travaux d'élaboration d'une nouvelle stratégie de prévention de la délinquance et de la radicalisation, pilotés par le Secrétariat général du Comité interministériel de Prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Elle a fait valoir le rôle essentiel du Département dans les dispositifs locaux, en raison de sa compétence en matière d'action sociale et de protection de l'enfance, et la nécessité de l'associer plus étroitement à l'identification des besoins comme l'élaboration des stratégies locales.

L'ADF a également été consultée dans le cadre des travaux d'élaboration du livre blanc sur la sécurité intérieure. À cette occasion, elle a émis 11 propositions parmi lesquelles elle demande à ce qu'il soit permis, aux Départements qui le souhaitent, de développer les mutualisations en matière de vidéoprotection et la mise en œuvre de centre départementaux de supervision des images.

L'action du Département en matière de sûreté et de sécurité, a également été mise en lumière par Dominique BUSSEREAU lors d'une intervention en qualité de grand témoin au colloque annuel du Club des Directeurs sûreté des entreprises, le 17 décembre 2020. Sollicité sur le thème « Sécurité et confiance : des leviers de croissance pour les territoires », il a insisté sur l'importance de se prémunir contre les menaces émergentes, en particulier celles auxquelles sont exposées les collectivités territoriales : menaces liées au cyber et au risque d'atteintes aux données détenues par les collectivités. Il a également souligné que le Département concourt au renforcement global du niveau de sécurité d'un territoire, par exemple en matière de sécurité routière où l'entretien du réseau constitue un facteur essentiel de la

sécurité des mobilités.

Enfin, les partenariats se sont renforcés. Le cycle annuel de formation en sécurité économique, ouvert aux élus et cadres territoriaux, proposé par l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux (IFET) avec la Direction générale de la Gendarmerie nationale s'est tenu pour la troisième année avec un nombre croissant d'auditeurs. Par ailleurs, une charte a été signée entre l'AMF, l'ADF, Régions de France et la Garde Nationale pour faciliter l'engagement des agents dans les différentes réserves qui la composent.

Sécurité civile : maîtriser la pression opérationnelle et préserver l'engagement citoyen

En instituant une commission en lieu et place du groupe de travail constitué jusqu'alors, l'ADF a poursuivi ses travaux relatifs au fonctionnement et à l'administration des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Lors du 126^e Congrès des Sapeurs-Pompiers de France, le 19 septembre 2019 à Vannes, Dominique BUSSEREAU a rappelé que, pour les Départements qui financent les SDIS à hauteur de 58%, il est nécessaire de garantir les conditions d'exercice de ce service de secours au cœur des territoires par une meilleure coordination des différents acteurs. Il a appelé à une réforme profonde du secours d'urgence aux personnes et à la mise en place rapide du numéro unique de réception des appels d'urgence 112. Il a également réaffirmé l'attachement des Départements à la préservation de l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires et à la mise en place de mesures fortes protégeant les sapeurs-pompiers contre des agressions toujours trop nombreuses et intolérables.

Cette position de l'ADF a été portée dans les différentes instances où elle est représentée, en particulier la conférence nationale des services d'incendie et de secours dont la composition a été renouvelée en 2019.

Enfin, au cours d'une année dense et marquée par un mouvement de grève des sapeurs-pompiers professionnel de près de 7 mois, l'ADF a été fortement engagée dans les discussions avec les organisations syndicales. Elle a notamment fait valoir les enjeux financiers que représente pour les Départements la revalorisation de l'indemnité de feu demandée par les syndicats (voir focus).

FOCUS

Indemnité de feu et suppression de la sur-cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Le 28 janvier 2020, après plusieurs mois de grève et de discussion entre le gouvernement, l'ADF, l'AMF et les organisations syndicales, le Ministre de l'Intérieur a décidé d'engager un processus de revalorisation de l'indemnité de feu. Alors que les organisations syndicales demandaient que celle-ci soit portée à 28%, le Ministre de l'Intérieur a décidé de rehausser le taux maximal de cette indemnité de 25% à l'été 2020.

Cette décision ne règle pourtant pas le financement de cette revalorisation qui est estimée à 80 millions d'euros pour les Départements, Communes et Intercommunalités qui financent les SDIS dont les conseils d'administration devront décider en dernier ressort du taux finalement appliqué.

L'ADF ne remet pas en cause la légitimité de la demande syndicale mais elle fait valoir qu'elle n'est pas supportable en l'état pour les finances des Départements. Elle demande donc des ressources nouvelles ou des effacements de charges existantes. Elle demande en particulier la suppression de la surcotisation versée par les employeurs et les sapeurs-pompiers à la CNRACL. Cette mesure permettrait de dégager 40 millions d'euros supportés actuellement par les SDIS et 20 millions d'euros par les sapeurs-pompiers.

Développement durable

Agriculture

En matière agricole, l'ADF souhaite mettre en valeur les initiatives départementales en faveur de l'alimentation responsable et durable. En effet, les Départements ont toute leur place dans la transition agricole et alimentaire visant à relancer les économies dédiées au niveau local, l'évolution agroécologique de l'agriculture et l'accès pour tous à une alimentation de qualité. Cette volonté de valoriser ce champ d'action trouvera sa place dans la rédaction d'un rapport qui s'attachera à promouvoir les politiques publiques départementales favorisant l'emploi, luttant contre la précarité alimentaire, privilégiant la gestion durable des ressources naturelles ou encore maintenant la diversité culturelle et alimentaire des terroirs. Cette publication sera présentée à l'occasion du 90^e Congrès des Départements de France.

Les initiatives départementales en matière d'agriculture et d'alimentation prises pendant la crise sanitaire et qui ont fait l'objet d'une première communication par l'ADF seront également valorisées à cette occasion.

Forêt

Dans le cadre de la concertation relative au projet d'acte III de la décentralisation, dit projet de loi « 3D », initiée par le Gouvernement, l'ADF a proposé de mettre en œuvre une mesure de différenciation en matière de politique forestière. Il s'agit de permettre aux Départements pilotes de gérer les forêts domaniales en lieu et place de l'Office National des Forêts (ONF), mais encore de devenir propriétaires de forêts domaniales sur leurs territoires (audience du 25 janvier 2020 avec Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités).

À ce titre, l'ADF s'attache également à promouvoir la demande des élus locaux pour un dispositif de décentralisation dans la gouvernance des Agences territoriales de l'ONF. En effet, leur représentation au sein des instances de décisions doit s'établir dans un rapport de proximité, afin de pouvoir faire

entendre le plus adéquatement possible la voix des territoires en matière de préservation des paysages, de gestion patrimoniale de la forêt, de problématique d'entretien et d'aménagement, etc.

Énergies renouvelables (EnR)

Une enquête de 2019 auprès des Départements a révélé que l'un des principaux freins en matière de transition énergétique était l'absence de vision connue et partagée par les différents échelons territoriaux. À la suite de l'installation d'un groupe de travail, l'ADF a ainsi proposé, dans le cadre de la concertation relative au projet de loi « 3D », l'instauration d'une compétence partagée en matière d'énergie. Ce nouveau positionnement départemental servirait l'animation locale et permettrait d'élaborer une planification fine, concertée, en cohérence avec les infrastructures et à aider les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans leurs décisions (audience du 25 janvier 2020 avec Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités).

Dans le cadre du groupe de travail pour un développement harmonieux de l'éolien, l'ADF a rappelé sa position en faveur d'une cohérence territoriale du déploiement des mats d'éoliennes et la nécessité de déployer les projets par le prisme d'une approche paysagère.

Chasse

Un groupe de travail relatif à la chasse a été créé sous l'impulsion de Nicolas LACROIX, Président du Département de la Haute-Marne. Il vise à développer une approche intégrée des différents usages de la nature, afin de créer une instance de dialogue autour des enjeux de la chasse.

FOCUS

Biodiversité

2020 est l'année de la biodiversité, en témoigne l'organisation du Congrès Mondial pour la Nature, prévu initialement en juin à Marseille et finalement repoussé du 7 au 15 janvier 2021 en raison de la crise sanitaire, et de la 15^e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (COP 15 / Pékin 2020).

Dans le cadre de la préparation du Congrès Mondial pour la Nature, l'ADF participe à l'élaboration de la stratégie « aires protégées » qui servira de feuille de route nationale de la biodiversité. Cette feuille de route est ambitieuse puisque la volonté du Président de la République est de protéger 30% du territoire, dont 1/3 en protection forte. Le Gouvernement fait donc de la biodiversité une priorité nationale.

Il s'agit, pour les Départements, de mettre en avant l'outil « espaces naturels sensibles » (ENS) au sein de la stratégie des aires protégées, de démontrer leur savoir-faire en matière de gestion ou d'éducation. C'est aussi une occasion de rappeler au Gouvernement que la part départementale de taxe d'aménagement relative aux espaces naturels sensibles (TAENS), en tant que recettes affectées, devrait être extraite de la contrainte financière prévue par les pactes financiers dits de « Cahors », afin de servir le mieux possible les objectifs de la feuille de route. La défense de ce levier fiscal reste un enjeu et l'ADF

s'attache à préserver cette faculté pour les Départements. Dominique BUSSEREAU a d'ailleurs rappelé à Élisabeth BORNE, Ministre de la Transition écologique et Solidaire, et à Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État, l'engagement des Départements en matière de biodiversité (motion du 19 juin 2019), ainsi que la nécessité de publier le rapport gouvernemental relatif à la TAENS prescrit pourtant par la loi « Biodiversité » de 2016 (courrier du 26 février 2020).

Pour ces raisons et parce qu'elle constitue une préoccupation citoyenne croissante, une table ronde relative à la biodiversité sera organisée au Congrès annuel des Départements de France à La Rochelle en novembre prochain.

Innovation et numérique

L'ADF et les Départements ont vécu une année paradoxale dans les domaines du numérique et de l'innovation. Dans la continuité, l'État a dans un premier temps semblé accentuer un certain désengagement dans l'accompagnement, notamment financier, des projets d'équipements locaux, limitant les possibilités d'action des Départements.

La mise en œuvre du confinement dans le cadre de l'État d'urgence sanitaire a, au contraire, démontré la place essentielle de ces deux domaines dans la vie de la Nation dans tous nos territoires (communication d'urgence, télétravail vital dans la continuité du secteur public comme dans la survie des entreprises, continuité pédagogique et des soins, lien social, flexibilité de solutions agiles, etc...) et donc la pertinence de ce choix politique d'équipements.

En espérant pouvoir désormais s'appuyer sur un État ayant mesuré l'importance des risques engendrés par la fracture numérique, les Départements ont devant eux les immenses et urgents chantiers d'aménagement numérique pour tous et de participer aux déploiements de services utiles à tous, conformément à leur vocation de solidarité sociale et territoriale.

Des infrastructures numériques maillant tous les territoires

L'ADF a résolument continué à porter auprès de l'État l'impérieux besoin des territoires d'une accélération de la construction de réseaux et de sites mobiles. Cette couverture numérique permettrait à tous, notamment dans les zones les plus fragiles, de bénéficier d'un accès à des services numériques appelés à devenir aussi essentiels que l'accès à l'eau ou à l'électricité.

Malgré l'industrialisation et donc l'accélération des constructions, qui a d'abord bénéficié aux agglomérations, le déploiement du Très Haut Débit fixe, principalement par la fibre optique, a longtemps fait l'objet de lourdes incertitudes. La réouverture du Guichet Fonds National pour la société numérique (FSN), qui finance les réseaux d'initiative publique (RIP) essentiellement départementaux, n'a été obtenue qu'après de fortes tensions et dans des conditions budgétaires particulièrement insatisfaisantes. La motion adoptée à l'unanimité par le Bureau de l'ADF le 16 octobre 2019 pointait cette inadéquation des moyens, qui risquait d'empêcher la complétude en fibre pour au moins 25 Départements. Nonobstant un léger effort gagé sur un redéploiement interne de crédits, l'appel des Départements ne s'est pas traduit dans le projet de loi de finances pour 2020, conduisant les représentants des associations à se retirer de la séance de décembre 2019 du Comité de Consultation

France Très Haut Débit (CCFTHD). Le nouveau cahier des charges du Plan France Très Haut Débit traduisait bien cette faible ambition au regard de la fibre pour tous.

Dans le même temps, l'amélioration de la couverture mobile, notamment avec le dispositif issu de l'accord du 14 janvier 2018 entre le Gouvernement et les quatre grands opérateurs mobiles (Plan France-Mobile ou "New Deal Mobile"), n'a pas non plus apporté autant de résultats qu'attendu. S'il faut prendre en considération le temps nécessaire pour le choix et la construction des nouveaux sites mobiles, sa mise en œuvre n'en a pas moins été laborieuse. Renforcée par l'État d'urgence décrété au mois de mars, cette mise en œuvre s'engage avec un retard assez conséquent, le premier jalon ayant été fixé initialement à juin 2020. De plus, le travail d'identification des équipes projets locales (essentiellement sous la responsabilité des Départements pour le volet « dispositif de couverture ciblée ») ainsi que des études spécifiques dans certains Départements ont démontré techniquement les besoins supplémentaires en couverture mobile de bonne qualité (4G et plus), largement non couverts par les dotations du programme actuel. Malgré les interpellations de l'ADF en Comité de concertation France mobile (CCFM) ou le soutien apporté à la proposition de loi Vigier qui a démontré l'inquiétude de nombreux parlementaires, aucune solution volontariste n'a été apportée par le gouvernement.

La crise sanitaire ayant révélé la place essentielle de ces réseaux et sites pour la continuité de la vie sur les territoires, l'ADF continue de plaider pour faire prioriser et accélérer leurs déploiements sur l'ensemble des territoires dans le cadre des actions de sortie de crise. En ce sens, elle entend défendre :

- tout en conservant l'objectif de la fibre pour tous, la réorganisation des « programmes » en priorisant les technologies, y compris alternatives (THD Radio, ...), permettant de couvrir rapidement l'intégralité du territoire, et notamment concernant le passage à la 4G des pylônes (souvent départementaux) des anciens programmes Zone Blanche,
- la priorisation du financement de la construction des réseaux (fixes et mobiles) principalement en zone publique, car essentiellement rurale, avec un financement massif de l'État, par le biais du Plan France Très Haut Débit et selon d'autres modèles budgétaires.

Le dialogue avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP) concernant le futur déploiement de la 5G a permis une bien meilleure, quoique insuffisante, prise en compte des impératifs d'aménagement numérique des collectivités, dans un cadre temporel et d'engagements des acteurs, bien mieux maîtrisée qu'auparavant. C'est dans cette logique de prise en compte des territoires qu'il convient désormais de se placer pour apporter la couverture numérique à tous, avec désormais une obligation de résultat rapide.

Des usages et services numériques encore insuffisants

Avec pour horizon un objectif de dématérialisation massive à fin 2022, le déploiement accéléré des services en ligne dans le cadre de la transformation numérique de l'action publique qu'imposait l'État aux Départements risquait de porter d'importantes contraintes opérationnelles dans l'organisation des services publics départementaux tout en accélérant la fracture numérique ressentie par de nombreux citoyens face à ces nouveaux usages.

Dans le cadre de l'administration électronique, le résultat de la coopération entre l'État et les Départements est contrasté selon les secteurs. La dématérialisation des outils métiers, principalement budgétaires et financiers, avance dans d'assez bonnes conditions par le biais des échanges autour de la « structure nationale partenariale ». Concernant les autres chantiers de coopération, le programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT), au travers de l'Instance nationale partenariale, ne permet pas d'atteindre l'objectif initial d'une harmonisation et d'une mise en cohérence des projets étatiques et de ceux des collectivités territoriales. Il n'est plus positionné, par un jeu d'acteurs, comme la porte d'entrée dans une logique interministérielle, et se limite désormais sur quelques sujets. Les coopérations avec les Ministères de l'Éducation (Comité des partenaires du numérique éducatif), de l'Intérieur (Identité numérique et réseaux du futur) ou de la Santé et des Solidarités (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), etc.) permettent en revanche des avancées sur des dossiers ciblés.

Les Départements ont en revanche déployé plus fortement leurs actions dans le domaine de l'inclusion numérique, sur la base du Plan national fortement soutenu par l'ADF. Passé la phase pilote jusqu'à l'été 2019, et l'arrivée d'un nouveau secrétariat d'État, les projets se structurent et montent en puissance, dans les limites d'une organisation persistant à travailler par appels à projets plutôt que dans une stratégie générale et assumée.

Les Départements continuent à creuser la voie d'une mutualisation volontaire et à la carte de l'innovation, avec par exemple le développement accru des "intrapreneurs" issus des Départements, lors de la Semaine de l'innovation publique. C'est ainsi que par la pérennisation d'initiatives comme « Lapins », devenue « Rendez-vous solidarités » qui, avec le soutien issu de DCANT, prouve l'intérêt d'un modèle d'innovation territorial, faisant aboutir de manière souple, solidaire et autonome les projets départementaux.

Autre domaine où la crise sanitaire a démontré la résilience du numérique au sein des Départements, les Directions des Systèmes d'Informations départementaux (DSI) ont su, dans des délais extrêmement contraints, permettre une continuité du travail des services : déploiement du télétravail en masse, distribution d'ordinateurs portables supplémentaires (voire déménagement de postes fixes) pour certains métiers, redirection des numéros de téléphone bureau vers les téléphones privés à distance, mise en place de solutions de visio-conférence en remplacement des réunions physiques, mise en place de réseaux sociaux pour les agents en complément des extranets, adaptation d'outils métiers aux ordinateurs personnels, etc. qui nécessitent désormais, avec l'usage intensif du télétravail, une maintenance, une sécurisation et des développements spécifiques aux besoins émergents qui mobilisent beaucoup de ressources. De même, ces DSI sont essentiels dans la gestion des mises à disposition de matériels informatiques (collégiens, EPHAD, etc.).

Le recours accru aux services numériques a accéléré la prise de conscience d'un besoin de simplification des sites internet pour de nombreux usagers. Vecteurs essentiels de la communication auprès du public, de nombreux Départements ont mis en place ou travaillent actuellement à créer des nouveaux services par internet ou par téléphone, y compris en utilisant de l'Intelligence Artificielle, afin de faciliter l'accès aux informations et aux prestations rendues.

Numérique éducatif : retrouver le sens d'un service public partagé

En 2013, la Loi Peillon a organisé un « service public partagé » du numérique éducatif donnant aux Départements la compétence pour l'équipement numérique des élèves (accès, matériels et services associés) au sein des établissements et à l'État les autres aspects numériques, notamment les ressources pédagogiques. Après 5 ans d'exercice, le rapport de la Cour des Comptes, dévoilé à l'été 2019, a porté un sévère jugement sur la mise en place de ce service. Si les Départements sont globalement salués pour leurs actions et leur implication, notamment financière (un montant cumulé de 860 millions d'euros), le pilotage insuffisant de l'État est sévèrement pointé dans le rapport, que ce soit en termes de stratégie (notamment le recours systématique aux appels à projets) ou de financement (le montant cumulé des crédits d'intervention de la Direction du numérique éducatif (DNE) pour l'ensemble du territoire national n'équivaut qu'à deux annualités budgétaires en numérique éducatif d'un Département moyen impliqué). La question de l'efficacité globale du numérique en situation pédagogique est aussi posée à cette occasion.

La crise sanitaire fait du numérique éducatif un élément essentiel de la continuité pédagogique au service des élèves, mais aussi un outil désormais utilisé par les parents. S'il est trop tôt pour tirer un bilan de l'usage du numérique au cours de cette période, il apparaît nettement qu'il conviendra de tenir compte à l'avenir des éléments suivants :

- l'aménagement numérique global - et non seulement le raccordement des établissements - devient un élément majeur de la continuité pédagogique. Son efficacité dépend plus que jamais d'une couverture numérique socle, fixe et mobile, au sein du logement des élèves et des enseignants,
- les préconisations apportées par l'ADF dans sa réponse au rapport de la Cour des comptes sont plus que jamais d'actualité : la politique du numérique éducatif, dans l'équipement et l'usage, se fait sur la base d'un constat partagé sur les territoires entre des partenaires, les collectivités et l'État, tenant compte des particularités locales et sur la base de données partagées.

L'annonce de prochains États généraux du numérique éducatif permettra de tirer les bons enseignements de la crise. Ceux-ci devront néanmoins être précédés d'Assises, pilotées localement, afin de trouver une finalité adaptée à la réalité des territoires.

Mobilités

Commission Mobilité

L'adoption de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), le 24 décembre 2019, constitue incontestablement le fait marquant de l'année écoulée. L'ADF s'était fortement mobilisée pour faire valoir le rôle potentiel des Départements dans ce nouveau cadre.

Ainsi, il ressort de ce texte que les Départements sont concernés par la mise en œuvre de la LOM et notamment comme suit :

- Les Départements sont consultés pour la constitution des bassins de mobilité,
- Les Départements sont signataires des contrats opérationnels de mobilité,
- Les Départements peuvent être membres des syndicats mixtes Solidarité et renouvellement urbain (SRU), quand bien même ils ne sont plus autorités organisatrices de la mobilité (AOM),
- Les attributions des Départements en matière d'assistance technique aux communes et aux EPCI sont élargies à la mobilité,
- Les Départements sont acteurs de la mobilité solidaire. Dans ce cadre, ils doivent, conjointement avec les Régions, élaborer des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire, et les mettre en œuvre à l'échelle des bassins de mobilité.

L'ADF, forte des débats conduits par François DUROVRAY, Président du Département de l'Essonne, au sein de la commission Mobilités, s'est fortement mobilisée afin d'amender ce texte selon une ligne défendue depuis les Assises de la Mobilité : remettre les Départements au cœur des débats. En effet, les Départements, gestionnaires d'infrastructures routières, chef de file des politiques de solidarité, sont concernés au premier chef par les questions des mobilités en général, et des mobilités solidaires en particulier.

Dans la continuité des travaux engagés à l'occasion du 89^e Congrès des Départements de France à Bourges, la Commission a poursuivi ses travaux le 26 février dernier avec le même état d'esprit : échanger avec les grands partenaires de la mobilité des Départements au travers d'auditions (Vélos & Territoires, Routes de France, etc.).

FOCUS

Atelier Mobilités – Congrès des Départements de France à Bourges, le 17 octobre 2019

La crise des « gilets jaunes », déclenchée à la suite de la hausse du prix du carburant, a révélé un fait désormais incontournable : la mobilité, au même titre que l'habitat ou l'emploi, constitue un enjeu primordial du quotidien de nos concitoyens. Plus encore, la mobilité est devenue un révélateur des fractures territoriales que connaît notre pays. Les enquêtes le montrent : les Français résidant en zone péri-urbaine ou rurale sont nombreux à « se sentir loin de tout, délaissés par les pouvoirs publics ».

Face à ce constat, le Département, chef de file des solidarités et gestionnaires d'infrastructures, ne saurait rester insensible.

L'atelier « Mobilités », animé par le Président François DUROVRAY, a passé en revue au travers d'expériences concrètes la manière dont les Départements innovent dans ce domaine : comment favorisent-ils l'émergence des nouvelles formes de mobilité (modes doux, covoiturage, autopartage, etc.). Comment développent-ils des initiatives pour lever le frein que peut constituer l'absence de mobilité, en particulier auprès des personnes en insertion dans l'emploi ?

Face aux attentes fortes des Français, dans un contexte institutionnel et législatif en pleine évolution, cette réflexion collective à plus de deux cents participants a permis de mieux faire connaître les initiatives que les Départements, en vertu de leurs compétences, développent afin de relever ces défis majeurs.

Politiques locales de l'habitat

Groupe de travail « Logement »

En 2018, l'ADF procédait à la création d'un groupe de travail spécifique aux questions d'habitat. Ce groupe de travail a poursuivi une activité intense en 2019-2020, marquée notamment par l'annonce du Gouvernement sur un acte III de la décentralisation comprenant les politiques du logement. La réflexion et les échanges sur les effets négatifs de la baisse des aides personnalisées au logement (APL), la baisse de la construction et la restructuration du tissu des bailleurs sociaux, conséquence de l'entrée en vigueur de la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a structuré l'activité du groupe de travail, sous la présidence de François-Xavier DUGOURD, Vice-président du Département de la Côte-d'Or. Le groupe s'est réuni à deux reprises, les 18 septembre 2019 et 25 février dernier.

Sur la base de ses réflexions, plusieurs positions et propositions ont été produites aussi bien à l'attention du Bureau de l'Association qu'en direction des diverses délégations qui ont représenté l'ADF auprès du Gouvernement. C'est également sur cette base que l'ADF a représenté les Départements lors de divers évènements qui se sont déroulés dans le cours de l'année.

Il s'agit notamment des rencontres et colloques suivants :

- Colloque « Inégalités et mal logement » organisé par la Fondation Abbé Pierre (le 5 novembre 2019 à Lille) : l'engagement des Départements sur le dispositif « Logement d'abord », la lutte contre l'habitat insalubre et le mal logement y ont été rappelés,
- Audience avec Guillaume VUILLETET, Député du Val d'Oise, parlementaire en mission sur l'habitat indigne (12 juillet 2019 à l'Assemblée nationale),
- L'ADF a coorganisé, avec la Fédération des Offices Publics de l'Habitat (FOPH) sous l'égide de Madame Le Sénateur ESTROSI-SASSONNE, un colloque intitulé « Logement social, réformes en cours et décentralisation : quelles conséquences pour les territoires ? » (21 octobre 2019, Sénat) : des parlementaires et des associations d'élus ont pu échanger sur les contours d'un acte III de décentralisation en matière de logement,
- Délégation ADF avec le Ministre du Logement Julien DENORMANDIE sur le projet de loi « 3D » (18 décembre 2019),
- Délégation de l'ADF auprès des cabinets des Ministres Jacqueline GOURAULT et Julien DENORMANDIE sur l'expérimentation relative à une autorité organisatrice de l'habitat suite aux propositions de l'ADF (11 mars 2020).

Les propositions de l'ADF sur le projet de loi « 3D » dans le domaine de l'Habitat

Rappel des principales propositions de l'ADF adoptées par son Bureau.

Ces propositions sont en cours d'approfondissement et faisaient l'objet d'échanges assidus avec le Gouvernement avant la crise du Coronavirus.

« Pour une décentralisation de la compétence Habitat au Département en étroite concertation avec les Intercommunalités »

- Instaurer un dispositif de gouvernance des politiques de l'habitat à l'échelle départementale (Autorité organisatrice de l'habitat), s'appuyant sur le renforcement du Plan départemental de l'habitat (PDH) comme outil de programmation et la mise en place d'un Comité départemental de l'habitat et de l'hébergement (CDHH) comme instance de régulation,
- Renforcement du Plan départemental de l'habitat (PDH) d'une durée de 6 ans. Ce document définirait des actions opérationnelles s'intégrant dans la stratégie régionale et complétant les plans locaux d'urbanisme pour promouvoir une vision départementale,
- Étendre les compétences des Offices publics de l'habitat (OPH) départementaux, opérateurs pilotés par les Départements, qui deviendraient de véritables généralistes de l'habitat et des aménageurs afin d'apporter des réponses de proximité.

Cette nouvelle configuration nécessite une concertation étroite entre l'État, le Département et les intercommunalités.

L'ADF propose une mise en œuvre expérimentale de ce dispositif, sur la base du volontariat, afin de tenir compte des spécificités locales.

Ces propositions ne concernent pas le cas spécifique de l'Île-de-France dont la problématique nécessite une réflexion particulière.

Fonds social européen (FSE)

Conformément aux contours proposés et aux axes d'action structurant l'Assistance technique de l'ADF auprès des Départements, l'ADF s'est mobilisée de plusieurs manières :

- **Diffusion d'informations techniques** au réseau des correspondants des Départements, par l'envoi régulier des messages auprès des 500 professionnels du secteur (actualité des actions engagées, informations générales, actualité...),

- **Organisation de journées techniques** d'échanges entre Départements : deux journées se sont tenues (les 12 et 13 mars 2020) sur les évolutions techniques et réglementaires en cours. Elles ont réuni 25 Départements pour chacune d'entre elles,
- **Suivi de l'évaluation des programmes** auprès du Comité d'évaluation de FSE/Initiative jeune emploi (IEJ) qui fait notamment ressortir l'excellente tenue de la programmation par les Départements sur l'axe 3 « Inclusion » du FSE.

En cette année de fin de programmation du FSE 2014-2020, l'ADF s'est fortement mobilisée sur la prochaine génération des programmes européens : le FSE+ (cf. Focus Relations internationales). Organisée sous la forme d'une Task force, une délégation des Départements représente de façon permanente et porte la voix des Départements auprès de l'État et de la Commission européenne sur la future architecture de ce programme vitale pour nos politiques d'insertion.

Relations internationales

Le Département au service du développement international

Les travaux de la commission Relations internationales de l'ADF ont contribué à renforcer sa participation au sein des Instances nationales de coopération décentralisée et à la poursuite de nombreux partenariats institutionnels.

En tant que membre permanent du comité de sélection des appels à projets de la Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), l'ADF participe à la validation d'initiatives de partenariat des collectivités françaises avec des collectivités étrangères. L'ADF intervient en tant que membre de la Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD), dont l'objectif est de formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée. À l'occasion de la réunion de la CNCD du 30 janvier 2020, le Ministre des Affaires étrangères a annoncé, pour donner suite aux demandes répétées des associations d'élus dont l'ADF, « que les subventions de l'État, de l'Union européenne ou des bailleurs de fonds internationaux soient sorties de l'assiette des calculs des dépenses de fonctionnement des collectivités, dont l'augmentation est limitée par la loi à 1,2% ». Le Premier Ministre devrait prochainement signer une circulaire en ce sens, parallèlement à l'adoption de la loi sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales.

Au titre des partenariats poursuivis en 2019-2020 avec différentes structures visant à promouvoir la solidarité internationale, l'ADF poursuit ses relations avec :

- ACTED, organisation qui développe et met en œuvre des programmes à destination des populations les plus vulnérables souffrant de violences, de conflits, de catastrophes naturelles ou d'une situation de pauvreté endémique,

- L'Agence française de développement (AFD) avec laquelle s'est poursuivie une démarche dite de « recherche-action » sur la coopération internationale des Départements en matière de protection et de sécurité civile. Une étude a été lancée au premier trimestre 2020 autour de cette thématique principale. L'objectif est de valoriser les expériences recensées dans les Départements, présenter leurs bonnes pratiques et préconisations pour faire progresser les coopérations entre territoires à l'international,
- L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), organisme qui conseille et soutient chaque année près de 10 000 jeunes adultes de 18 à 35 ans dans leur projet de mobilité professionnelle outre-Atlantique et dans l'espace francophone. L'ADF est membre du comité technique des Assises de la Coopération décentralisée franco-québécoises qui devraient se tenir les 7 et 8 septembre prochains à La Rochelle,
- Expertise France qui contribue à développer et à structurer les institutions qui participent au renforcement des processus démocratiques et au développement économique et social dans des pays partenaires.

FOCUS

Groupe de travail « Europe et Coopération transfrontalière » de la commission Relations internationales

En cette année de préparation du prochain cadre financier pluriannuel, le groupe de travail a produit une contribution à la demande de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) à l'occasion de la concertation nationale, pour recueillir les attentes des gestionnaires et bénéficiaires du FSE en vue du programme opérationnel national FSE+ 2021-2027.

L'ADF a rédigé une contribution qui a pour objet la future répartition de la gouvernance des fonds, le périmètre des politiques éligibles au FSE+ ainsi que la détermination des objectifs de programmation et de consommation des fonds. La part du FSE représentant aujourd'hui près de 20% des dépenses consacrées aux politiques d'insertion, l'ADF a réaffirmé le rôle des Départements dans la gestion du futur programme FSE+. Le Bureau de l'ADF du 20 novembre 2019 a officiellement validé ces orientations.

En réponse européenne à la crise sanitaire actuelle, l'ADF travaille étroitement avec la DGEFP afin de permettre la mobilisation des fonds FSE+ pour donner la possibilité aux Départements de réaliser des achats urgents de première nécessité et de préparer la sortie de crise.

L'ADF a repris pour les cinq années à venir, la Présidence de la délégation française au Comité européen des Régions à l'occasion de son renouvellement. L'échelon départemental français est ainsi représenté au sein des infrastructures communautaires par ses élus siégeant au Comité des Régions qui se réunit en session plénière tous les deux mois. Ils se font ainsi les porte-voix des territoires à Bruxelles.

Problématiques départementales particulières

L'entente interdépartementale et la question du logement dans les Départements Ultramarins

La commission Problématiques départementales particulières rassemble les Départements qui partagent des caractéristiques territoriales semblables. Elle compte cinq groupes thématiques : Départements de montagne, littoraux, ultramarins, franciliens et « à métropole ».

Au premier trimestre 2020, l'ADF a lancé une enquête auprès des Directeurs généraux afin de faire connaître et mettre en valeur les différentes formes de rapprochements entrepris entre les Départements depuis 2015. Un rapport technique en fera la synthèse, illustrant en cela la capacité d'innovation des Départements.

Les Départements ultramarins se sont notamment réunis, selon une tradition bien établie, la veille du 89^e Congrès à Bourges et ont adopté deux résolutions relatives aux problématiques du logement en Outre-mer :

- Une résolution permettant la création des résidences autonomie avec pour objectif d'élargir la législation et la réglementation en vigueur en Outre-mer en s'alignant aux dispositifs applicables en métropole,
- Une résolution soutenant la revalorisation de l'allocation logement foyer et l'alignement du barème ultramarin sur le barème appliqué en métropole au titre de l'APL versé en foyer et ainsi permettre l'augmentation de l'efficacité des politiques d'insertion de façon durable.

Cette démarche du groupe de travail des Départements ultramarins s'inscrit dans une problématique de traitement équitable de tous les territoires français.

Aménagement des territoires et Nouvelle ruralité

L'activité des deux commissions thématiques Aménagement du territoire et Nouvelles ruralité a été principalement structurée autour des domaines suivants :

La crise sanitaire et l'activité du bâtiment et travaux publics (BTP)

Durement frappé par la phase de confinement liée à crise sanitaire de la Covid19, le secteur du BTP a été quasiment mis à l'arrêt menaçant l'existence de milliers d'entreprises et d'emplois. L'ADF s'est donc mobilisée au cours de réunions de travail avec l'État et les représentants d'entreprises pour étudier les conditions de redémarrage et de relance de ce secteur d'activité.

Une enquête a été lancée auprès des Départements en mai 2020 afin de connaître leurs prévisions de réouverture de chantiers, de mieux comprendre les obstacles rencontrés et d'identifier les mesures de relance prises localement.

La route et la sécurité routière

- **Décentralisation du réseau national non concédé**

L'État gère actuellement 12 000 km de routes nationales non concédées qui représentent 1% des routes françaises mais supportent 19% du trafic. Il s'interroge sur l'avenir de ce réseau et notamment l'opportunité d'en décentraliser une partie aux Départements qui gèrent déjà 377 000 km de routes. Des travaux ont été menés pour étudier les conditions d'un nouveau transfert de routes : auditions de l'ADF par des missions interministérielles, intervention du Directeur général des Infrastructures des transports et de la Mer à la commission mixte Aménagement du territoire et Mobilité de l'ADF, enquête auprès des Départements, réunions de travail avec les ministres concernés. Le travail sur une nouvelle phase de décentralisation routière se poursuivra en 2020 et pourrait trouver une conclusion dans la future loi « 3D ».

- **Vitesse maximale autorisée sur les routes départementales**

L'ADF a participé aux travaux préparatoires de la loi LOM. Celle-ci a été promulguée en décembre 2019. Elle permet aux Présidents de Département de déroger à la réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central, après délibération de la commission départementale de sécurité routière. Pour sa part, l'ADF avait proposé que la vitesse maximale demeure à 90 km/h, mais qu'elle puisse être réduite au niveau local après un travail de concertation avec les Présidents de Départements.

À la suite de la promulgation de la loi, un groupe de travail sur la sécurité routière présidé par Pascal Coste, Président du Département de la Corrèze, a été mis en place en janvier 2020. Il a permis de présenter le dispositif de suivi de l'accidentalité mis en œuvre en Corrèze, d'échanger sur les pratiques départementales, de présenter l'action de la gendarmerie nationale et de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière. Il se poursuivra pour mettre en place une méthode commune d'analyse et de suivi de l'accidentalité.

- **Passages à niveaux**

L'ADF a été auditionnée par Laurence GAYTE, Députée des Pyrénées-Orientales, auteure d'un rapport sur les passages à niveaux, dont les conclusions ont été reprises dans la LOM qui obligent notamment les collectivités à diagnostiquer tous les passages à niveaux installés sur leur réseau routier. Un décret d'application a été soumis au Conseil national d'évaluation des normes en mai 2020.

- **Suivi des travaux de l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM)**

L'ADF a participé à l'organisation et la finalisation du rapport annuel de l'Observatoire de la route.

- **Les Départements ruraux**

La commission Ruralité, présidée par Pascal Coste, s'est réunie pour examiner les propositions d'Yves KRATTINGER, Président du Département de la Haute-Saône, en faveur des territoires ruraux. Elle s'est également consacrée au suivi de l'agenda rural et de la mise en œuvre des maisons France Services. Enfin, l'ADF a porté une attention particulière aux Zones de revitalisation rurales (ZRR), dont l'avenir sera décisif pour de nombreux territoires ruraux. Ainsi le Sénateur Bernard DELCROS, co-auteur d'un rapport sur les ZRR, a été auditionné.

- **L'ingénierie**

L'ADF a suivi la création de l'Agence nationale de Cohésion des territoires. Représentée à son conseil d'administration, elle veille notamment à la bonne articulation du travail de cette nouvelle agence avec l'action des agences techniques départementales, qui appuient quotidiennement les communes et EPCI dans l'émergence de leurs projets.

- **Laboratoires départementaux d'analyse**

Depuis plusieurs années un groupe de travail consacré aux laboratoires départementaux a été constitué présidé par Stéphanie YON-COURTIN, Vice-présidente du Département du Calvados. L'ADF a été auditionnée par une mission d'inspection chargée d'étudier les modalités de mise en application d'un Service d'intérêt économique général (SIEG), suite à une demande du Ministère de l'Agriculture lui-même en rapport avec la Commission européenne. Ce dossier toujours en cours, attend sa finalisation par des décisions ministérielles instaurant un SIEG permettant à l'État et aux collectivités de confier des missions de services publics aux laboratoires départementaux financés dans ce cadre.

FOCUS

Les Laboratoires départementaux mobilisés pour le dépistage de la Covid19

Les Laboratoires départementaux d'analyse (LDA) sont en majorité équipés pour traiter de grandes quantités d'analyses. Ils peuvent ainsi traiter environ 20 000 tests « Polymerase chain reaction (PCR) » par semaine et 80 000 tests sérologiques. Traditionnellement, ils jouent un rôle indispensable pour veiller à la sécurité sanitaire des élevages et prévenir des épizooties animales. Leur maillage territorial est un atout stratégique, qui garantit la réactivité en temps de crise.

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, de nombreux Départements ont proposé aux pouvoirs publics de mobiliser leur laboratoire pour renforcer la capacité de détection de la Covid19 au niveau national. Un décret du 5 avril 2020 leur a donné la possibilité d'analyser les tests dits PCR. Ainsi de nombreux Départements ont lancé des campagnes de dépistage du virus dans les EHPAD ou auprès des personnels soignants. Les LDA ont établi des partenariats avec des laboratoires d'analyses biologiques et des centres hospitaliers universitaires (CHU) qui procèdent aux prélèvements et valident les résultats obtenus. Début mai, 29 laboratoires départementaux faisaient des analyses de tests Covid19. D'autres laboratoires départementaux vont progressivement les rejoindre en fonction des besoins locaux.

Le groupe de travail de l'ADF suivra la mobilisation des laboratoires départementaux et les problèmes rencontrés.

Éducation, Culture, Jeunesse, Tourisme et Sport

Covid19 - Le Département réaffirme sa position incontournable au plus près des Français

La période de confinement inédite que la France a connue à compter du 17 mars 2020 a démontré la capacité d'action des politiques départementales, même en situation d'urgence.

Proactifs et innovants, les Départements ont fait preuve d'une résilience et d'un engagement sans faille auprès des acteurs des filières de l'Éducation, de la Jeunesse, de la Culture, du Tourisme et du Sport.

Éducation

L'année 2019-2020 est marquée par l'entrée en vigueur de la loi pour une « école de la confiance », promulguée le 28 juillet 2019. Améliorant l'accueil des élèves en situation de handicap, l'ADF participe au comité de pilotage interministériel mis en place. Par ailleurs, l'ADF accompagne les réflexions du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle et a contribué à la réalisation du rapport Azema Mathiot « Missions Territoires et Réussites ». Afin de renforcer sa position et porter les initiatives mis en place dans les Départements, un groupe de travail « Collège de demain », a été installé lors de la commission du 25 février 2020 (cf. Focus).

L'ADF a auditionné lors de cette commission le Délégué ministériel aux internats, recteur de l'académie de Toulouse, Benoit DELAUNAY, dans le cadre du suivi du rapport sur la « revitalisation des internats scolaires », piloté par Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Département du Puy-de-Dôme. Une procédure de labélisation des internats est prévue pour la rentrée 2020.

L'ADF s'est également associée aux États généraux de l'Éducation du think tank « VersleHaut », dont l'ambition est de produire des propositions concrètes en faveur de l'éducation, ainsi qu'une charte de l'éducation à présenter aux pouvoirs publics au début de l'année 2021.

Jeunesse

Depuis 2018, le groupe de travail technique dédié aux « Politiques départementales de la Jeunesse » de l'ADF s'est fixé l'objectif de rénover la politique de la jeunesse de façon transversale. Un atelier Jeunesse s'est tenu lors du 89^e Congrès des Départements de France, en octobre 2019, et ses travaux ont abouti à la décision de faire produire un livrable des bonnes pratiques des politiques jeunesse sur l'ensemble des Départements de France par l'ADF. Cet atelier a aussi donné lieu à une collaboration avec l'Institut national Jeunesse et Éducation populaire (INJEP).

Également mobilisée pour participer aux réflexions du Comité d'orientation des politiques de la Jeunesse (COJ), l'ADF a contribué aux travaux des Inter-commissions « Ruralité » et « Service Public de l'Insertion », sur la thématique jeunesse.

Pour nourrir ces différentes réflexions et apporter la vision des Départements, l'ADF continue de renforcer ses partenariats en s'associant par exemple à l'évènement des « Neuj'Pro », rencontres nationales des professionnels et des élus de la Jeunesse dans le Département de l'Allier et a signé un

partenariat avec l'Association nationale des Conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), réunissant acteurs et élus enfance jeunesse. L'ADF participe également au jury de sélection du « Prix ANACEJ ».

Culture

Le 23 octobre 2019 le Ministère de la Culture actait le remplacement du Conseil des collectivités territoriales pour le développement de la Culture (CCTDC) par le Conseil des territoires pour la Culture (CTC). Isabelle CHARDONNIER, cheffe du département de l'action territoriale du Ministère de la Culture, a participé au groupe de travail Culture et Patrimoine du 19 novembre 2019 pour présenter ce changement. Elle y a décrit la volonté du Ministre de la Culture de mettre en place, après mars 2020, les premières instances de ce CTC à un niveau régional ou infrarégional.

Les conséquences dramatiques liées à « la crise du Coronavirus » pour le secteur de la culture ont cependant contraint le Ministère de la Culture à déployer dès avril un projet d'expérimentation de ces CTC, au format « réunion de crise », au niveau du bassin régional, dans l'objectif d'établir un échange plus fluide entre les niveaux de collectivités territoriales et l'État. Avec les autres associations d'élus, l'ADF reste vigilante et a insisté sur le caractère expérimental et temporaire de ces CTC territorialisés.

L'incendie de Notre-Dame de Paris du 15 avril 2019 a endeuillé le patrimoine culturel français. Dès le 16 avril de nombreux Départements annonçaient qu'ils seraient contributeurs de sa reconstruction. Les Départements sont fortement impliqués dans le patrimoine séculaire, ce que montre la note de conjoncture sur les dépenses culturelles de février 2020 de l'Observatoire des politiques culturelles. C'est dans les domaines du patrimoine (39%) et des bibliothèques (33%) que les Départements répondants sont les plus nombreux à augmenter leurs dépenses.

Le groupe de travail Culture et Patrimoine s'est réuni le 23 octobre 2019 à l'ADF, en présence de Catherine MORIN DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime et Présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat. Cette participation a favorisé les échanges entre l'ADF et Régions de France et acté la mise en place d'un travail en étroite collaboration.

Lors de ce groupe de travail a aussi été arrêté une motion qui sera soumise à validation à la prochaine Commission Éducation, Culture et Sport. Réaffirmant le rôle du Département en tant que collectivité fédératrice, cette motion demande le développement du droit à l'expérimentation et l'attribution au Département du rôle d'animateur territorial dans le domaine de la culture. Elle sera également diffusée au Ministère de la Culture lors d'un prochain CTC.

L'ADF renforce encore ses partenariats pour nourrir ses différentes réflexions, en s'associant à Culture et Départements et au projet de « Laboratoire d'usages culture(s) – arts – société » (LUCAS) de la Fédération Arts Vivants et Départements (FAVD). Elle continue à participer aux travaux menés par le Haut conseil sur l'Éducation artistique et culturelle (HCEAC).

Sport

L'ADF poursuit son rôle moteur dans la « Nouvelle Gouvernance du Sport ». Membre fondateur de l'Agence nationale du Sport (ANS), l'ADF est représentée de droit au Bureau de l'ANS et Marie-Evelyne CHRISTIN, Vice-présidente du Département du Val-d'Oise, préside la commission Équipement sportifs

de cette dernière. Installée officiellement depuis la loi du 1^{er} août 2019, l'ANS déploie son action au travers trois décrets d'application corédigés avec les associations d'élus membres fondateurs de l'ANS. L'installation des Conférences régionales du sport et des conférences des financeurs du sport, prévue par le second décret d'application, doit avoir lieu en 2020, malgré les difficultés liées à la crise de la Covid19.

L'ADF est restée vigilante à ce que les Départements passent du statut de « financeurs » à celui de « décideurs ».

Le groupe de travail Jeux Olympiques et Paralympiques du 21 novembre 2019 a marqué le lancement du label « Terre de jeux 2024 », en partenariat avec Paris 2024. Depuis lors, 77 Départements ont reçu ce label.

L'ADF suit de près le projet de loi « Sport Société » du Ministère des Sports, portant sur la réforme du modèle sportif français, avec comme volonté de rendre le sport plus accessible pour tous et de protéger les pratiquants et les compétitions sportives.

Tourisme

Le secteur du tourisme est largement touché par la crise de la Covid19. Afin de répondre à la situation, Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État au Tourisme, réunit sur une base hebdomadaire le Comité Filière tourisme, dont fait partie l'ADF.

Aux côtés d'ADN Tourisme, association née le 11 mars 2020 et fruit du regroupement des trois fédérations historiques des acteurs institutionnels du tourisme, Offices de Tourisme de France, Tourisme & Territoires et Destination Régions, l'ADF est force de proposition afin de préparer la suite de la crise traversée par tous les Départements de France.

FOCUS

Un nouveau groupe de travail, « le Collège de demain »

Le collège est un espace en pleine mutation, pédagogique, numérique et écologique, qui doit mieux prendre en compte le collégien du 21^e siècle. Tout en continuant de s'ouvrir à son environnement immédiat, le collège doit rester un lieu sûr et accessible dans des délais raisonnables pour ses élèves. Enfin, le collège doit être pensé dans le respect des équipes d'enseignants et de personnels, qui y travaillent.

Pour répondre aux besoins remontés d'une meilleure transversalité des sujets « Éducation » et consolider la position de l'ADF au regard des nombreux projets en lien avec le collège, un nouveau groupe de travail, « Collège de demain », a été mis en place à l'ADF, en février 2020.

L'ADF mobilisera, au sein de ce groupe de travail, les membres de la commission Développement durable pour y traiter des sujets du bâti et de la restauration scolaire, avec la loi EGALIM³, mais aussi les membres de la commission Innovation et Numérique pour une vision transversale des enjeux liés au numérique éducatif. Enfin, sur le thème de l'école inclusive, au cœur du Collège de demain, les membres de la commission Solidarité et affaires sociales pourront intervenir pour des échanges plus approfondis.

La présidence de ce groupe a été confiée à Madame Valérie SIMONET, Présidente du Département de la Creuse.

Démocratie citoyenne

Le 13 novembre 2019, la commission Démocratie citoyenne, présidée par Philippe MARTIN, Président du Département du Gers et Marc GAUDET, Président du Département du Loiret, s'ouvrait sur ces mots : « *Les Départements, garants des solidarités, sont légitimes pour retisser les fils avec les citoyens, à travers des dispositifs de démocratie continue ou coopérative* ».

La crise de confiance née du mouvement des « Gilets jaunes » a remis la démarche participative au cœur des débats, et de nombreux membres de l'ADF ont lancé des démarches en ce sens. Qu'elle s'incarne au travers des budgets participatifs, un dialogue citoyen autour de divers sujets (ex. : préservation des ressources en eau, RSA, sectorisation des collèges, etc.) ou la mise en place de fonds de solidarité, la démocratie participative est soutenue par les Départements qui souhaitent encourager ces initiatives.

L'objectif de cette commission est de constituer un lieu de ressource des bonnes pratiques, d'échange autour des nombreuses initiatives et concepts conduits par les Départements, qui devront être adaptés à la réalité des territoires.

Cette commission vise également à répondre aux interrogations quant au périmètre de la participation citoyenne (exclusion du fonctionnement des budgets participatifs), sur sa gouvernance dans le respect des écosystèmes existants ainsi que sur les règles à établir pour favoriser la transparence et la confiance des citoyens dans les dispositifs.

Un questionnaire sera envoyé aux Départements par l'ADF visant à établir un état des lieux des pratiques et des attentes de chacun.

L'ADF a également répondu à la demande d'Émilie GUÉREL, rapporteure pour avis de la commission des Lois de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » de l'Assemblée nationale, en octobre 2019.

³ Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Actualités parlementaires

2019-2020 : une année parlementaire de transition, entre perte du foncier bâti et promesses d'un nouvel acte de décentralisation

Alors que l'année 2018-2019 avait été marquée par une multiplication sans précédent de rendez-vous entre l'ADF et les parlementaires, 2019-2020 s'est avérée avant tout une phase de transition. Cette année a fait suite au Grand Débat national et à la crise des Gilets Jaunes, et devait précéder la mise en place de la réforme fiscale des collectivités et l'avènement d'une nouvelle étape de décentralisation. Cette période parlementaire n'en a pas moins été riche, avec, entre autres, des passes d'armes sur le foncier bâti et les DMTO franciliens, des compromis trouvés avec le Parlement sur l'intervention économique des Départements, le vote unanime du renforcement de la péréquation interdépartementale, et un Sénat particulièrement à l'écoute des problématiques de la décentralisation et des élus départementaux.

À l'Assemblée nationale

À l'Assemblée nationale, on a pu constater une stabilisation, voire un léger infléchissement du rythme des auditions classiques par rapport à la période précédente, tandis que les demandes d'audition de Députés en mission gouvernementale, ainsi que de contributions écrites, ont augmenté. En termes de formats retenus, les tables rondes avec les autres associations d'élus locaux ont eu la part belle, et notons que la crise sanitaire liée à la Covid19 a permis l'introduction des visioconférences, jusque-là très peu usitées à la Chambre haute.

Sur le fond, sans surprise, certains thèmes sont restés des sujets privilégiés d'interrogation pour les Députés : couverture numérique du territoire, pompiers professionnels et volontaires, EHPAD, MNA, fonction publique territoriale avec une loi adoptée pendant la période, RSA, ou encore protection de l'enfance ont fait l'objet de nombreux débats et requêtes parlementaires. La Députée LREM de la Nièvre, Perrine GOULET, rapporteure de la mission d'information Aide sociale à l'enfance, a ainsi été l'invitée de la commission Solidarité et affaires sociales de l'ADF de janvier 2020, ce qui a donné lieu à de vifs échanges, jugés intéressants de part et d'autre.

Si les demandes de contributions écrites ou de « *position papers* » ont émaillé la période, c'est que l'année servait de transition à de vastes chantiers attendus par les Départements et les autres acteurs concernés. On pense ici au projet de loi Grand âge et autonomie, attendu pour l'été 2020, et qui a donné lieu à la constitution de nombreux groupes de travail préparatoires internes aux Groupes parlementaires. On pense également au report par le Gouvernement d'un projet de loi de programmation des finances publiques, seul à même de permettre à l'ADF de proposer des évolutions de la contractualisation financière (les « Contrats de Cahors » avec l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités à +1,2% par an). On pense évidemment aussi au fameux projet de loi « 3D » qui a fait l'objet de propositions constructives et étayées de la part de l'ADF aux parlementaires, et ce dès le mois de septembre 2019, pour un projet de loi attendu pour juin 2020.

Au final, la mobilisation de l'ADF a donné lieu à des résultats contrastés à l'Assemblée nationale :

- La perte du foncier bâti départemental à compter de 2021, sans garantie suffisante donnée aux Départements, a illustré la difficulté de dialoguer avec la Majorité parlementaire alors même que le sujet dépassait les clivages partisans et que les arguments étaient étayés par des chiffrages et des simulations détaillées.

Ainsi, malgré plusieurs auditions de l'ADF dans le cadre de la loi de finances, malgré l'envoi répété de notes de fond, malgré le fait que cinq groupes parlementaires sur les huit que comptent l'Assemblée aient repris à leur compte la demande de l'ADF de sursoir à la suppression totale de la Taxe d'habitation tant qu'elle se ferait aux dépens des collectivités territoriales, la majorité parlementaire est restée sourde aux inquiétudes exprimées par les Départements.

- Autre occasion manquée emblématique, malgré les exhortations répétées de l'ADF, l'assouplissement des 80 km/h, tel qu'inscrit dans la loi Mobilités de décembre 2019.

Si la loi permet un retour aux 90 km/h sur des sections de routes départementales bidirectionnelles sans séparateur central, le texte retenu ne correspond en rien à la demande des Présidents de Département. À nouveau sur ce dossier, le Gouvernement n'a pas souhaité agir en concertation avec l'ADF et a entretenu un flou sur les conditions qui devraient être respectées par les Départements souhaitant mettre en place cet assouplissement. Le Comité des experts, comité scientifique et technique placé auprès du Conseil national de la Sécurité routière et du délégué interministériel à la Sécurité routière, avait ainsi présenté et publié dès juillet 2019 un rapport anticipant la future dérogation législative et fournissant des « éléments d'aide à la prise de décision », avec l'intention de circonscrire les ambitions des Présidents de Département en la matière.

Pour autant, la période 2019-2020 aura été émaillée de « petites et de belles » victoires, et parfois de belles surprises. On retiendra à ce titre trois cas révélateurs :

- Le vote historique d'une péréquation renforcée entre Départements, bel exemple de fluidité du travail entre Gouvernement, Assemblée nationale et ADF.

Ainsi, dès la première lecture du projet de loi de finances pour 2020 à l'Assemblée nationale, un amendement du Gouvernement, présenté en concertation et à la demande de l'ADF, a été adopté. Il a permis de fusionner et redimensionner les prélèvements opérés au titre des trois fonds de péréquations assis sur les DMTO : le fonds de péréquation des DMTO, le fonds de solidarité des Départements et le fonds de soutien interdépartemental.

- L'accueil favorable des Députés pour voter conforme, comme demandé par l'ADF, au côté de la FEDEPL, qu'il était urgent d'adopter conforme la proposition de loi sénatoriale pour « Sécuriser l'actionnariat des sociétés publiques locales (SPL) et des sociétés d'économie mixte (SEM) » ; laquelle a permis qu'une collectivité locale participe au capital d'une SPL lorsque l'objet social correspond à au moins l'une de ses compétences.
- Enfin les conclusions de la mission d'information sur l'évaluation de l'impact de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) parues au début de l'année 2020. Plusieurs remarques et propositions faites par l'ADF, à la fois lors d'une audition puis de contributions écrites, furent reprises dans les conclusions de la mission, favorables aux Départements, et ce de manière inédite pour un rapport transpartisan sur lequel la majorité parlementaire avait la main, et qui avait pour objectif d'alimenter la future loi « 3 D ».

Ainsi, le rapport relève que « *les hésitations s'agissant de la suppression des Départements, ont largement détérioré la relation entre l'État et les collectivités territoriales.* », ou encore que la « *loi NOTRe [...] a remis en évidence le rôle essentiel de la Commune et du Département.* », avant de formuler des propositions ambitieuses :

- Rétablir la clause générale de compétence des Régions et des Départements,
- Redonner au Département la possibilité d'accorder des aides aux entreprises,
- Autoriser les financements directs départementaux en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises, en complément des financements du bloc communal,
- Clarifier les conditions des délégations de compétences en matière de transports afin de permettre la subdélégation entre les Départements et des autorités organisatrices de transport de rang inférieur,
- Prévoir que tout transfert ou toute délégation de compétences entre Départements et Métropoles devra être fondé sur le libre accord préalable des élus.

Au Sénat

Au Sénat, l'année législative écoulée a été l'occasion d'examiner plusieurs projets de loi demandés par les élus territoriaux lors du Grand débat national. L'ADF a été au cœur des discussions, afin d'optimiser l'exercice des compétences des Départements sur le terrain. 53 auditions ont été organisées et plus de 90 amendements ont été déposés au Sénat.

- **La loi Engagement et Proximité**

Ce projet de loi a constitué le premier volet de la réponse du Gouvernement pour lutter contre la fracture territoriale. L'ADF s'est accordée avec la commission des Lois pour redonner aux Départements des marges de manœuvre économiques destinées à soutenir les entreprises éprouvées par une catastrophe naturelle. L'épidémie de la Covid19 que vient de vivre la France préconise à l'évidence de compléter ce texte en permettant aux Départements les mêmes possibilités d'intervention en cas de crise sanitaire.

Les Sénateurs ont également répondu à la demande de l'ADF afin de permettre aux Départements de participer au financement des aides en matière d'agriculture et de pêche, ainsi qu'au cofinancement des crédits du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Enfin, les Départements peuvent participer au financement d'opérations en faveur de l'entretien et de l'aménagement rural.

Autres points de consensus : le développement des médiateurs territoriaux au sein des collectivités territoriales et l'amélioration du statut de l'élu.

Au cours des débats, l'ADF a souhaité porter plusieurs amendements aujourd'hui retenus dans la loi. Tout d'abord, l'attribution au Président de Département d'un pouvoir de police de conservation du domaine public fluvial dont il a la gestion.

Ensuite, la mise à disposition du Département d'un ou plusieurs gardes champêtres compétents ; la nomination de ces derniers étant alors prononcée conjointement par le Maire et le Président du Département.

Cette disposition répond à la proposition de l'ADF qui avait suggéré de doter le Président du Département d'un pouvoir de police en matière d'ordre public afin de protéger le domaine routier départemental hors agglomération et les espaces naturels sensibles contre les atteintes qui leur sont portées. La loi habilite désormais les gardes champêtres à rechercher et à constater les infractions commises en matière de déchets.

- **La proposition de loi du Sénat améliorant l'accès de la PCH**

L'ADF s'est totalement investie pour faire aboutir ce texte qui a fait l'objet d'un vote conforme avec l'Assemblée nationale.

- **Les finances départementales**

Lors du projet de loi de finances pour 2020, l'ADF a rappelé sa position en matière de fiscalité locale et a sensibilisé les Sénateurs sur les nouveaux enjeux des budgets départementaux.

Les élus départementaux ont tout d'abord souligné l'érosion du Pacte de confiance avec l'État à travers la problématique de la stabilité des concours financiers. À titre d'exemple, le gel de la dotation de solidarité pour l'investissement local (DSIL) et les nouvelles minorations des variables d'ajustement restreignent les marges de manœuvre des élus locaux. C'est la raison pour laquelle des amendements ont été déposés visant à exclure les Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) de ces variables d'ajustements.

Ils ont ensuite souligné l'érosion de l'autonomie financière des collectivités territoriales avec la suppression de la taxe d'habitation qui cristallise l'inquiétude des élus. Si la question de la perte du foncier bâti pour les Départements a occupé une large partie des échanges avec les Sénateurs de la commission Finances, l'ADF a fait part de ses préoccupations sur l'avenir de la fiscalité locale et sur l'affaiblissement grandissant du principe de la libre administration.

Ces évolutions constituent un facteur d'accroissement des injustices fiscales et territoriales dès lors que tous les Départements ne sont pas dotés des mêmes richesses économiques ou territoriales. C'est la raison pour laquelle l'ADF a valorisé auprès des Groupes politiques du Sénat le dispositif de péréquation horizontale mis en place pour aider les plus fragiles.

Les Départements tirent une part importante de leurs ressources des DMTO. L'ADF a déposé plusieurs amendements afin de défendre leur liberté de taux en permettant aux Conseils départementaux de les porter de 4,50 % à 4,70%.

S'agissant des Départements franciliens, l'ADF a souhaité supprimer les dispositions gouvernementales ponctionnant, jusqu'en 2022, une fraction des recettes de DMTO pour financer le Grand Paris Express. Son amendement a été adopté à l'unanimité politique du Sénat.

- **Les politiques culturelles et sportives des Départements**

L'ADF a participé aux travaux du Sénat qui, ces derniers mois, s'est particulièrement intéressé aux politiques culturelles des collectivités territoriales. À l'occasion du débat ouvert par la proposition de loi créant le Centre national de la Musique, l'ADF a demandé que les collectivités territoriales soient associées à cette nouvelle instance. Cette proposition a été retenue dans le texte définitif.

L'ADF a participé aux travaux de la commission Culture sur « les nouveaux territoires de la culture, les nouveaux territoires du Sport » afin de rappeler la compétence partagée des collectivités territoriales sur ces politiques qui participent au rayonnement de leur territoire.

Autres travaux importants, la valorisation du patrimoine historique des collectivités. Objet de grande diversité, d'histoire et d'identité territoriale, le Patrimoine est une richesse que les Départements exploitent et valorisent pour encourager le développement du territoire de façon générale. Tel a été le message de l'ADF à la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales.

Dernier dossier avant l'interruption des travaux, l'extension des horaires des bibliothèques publiques. L'occasion pour l'ADF de présenter au Sénat la consultation lancée, en collaboration avec « l'Association des Bibliothèques Départementales » et « Culture et Départements », sur leur réseau de lecture publique ainsi que l'élargissement des lieux de lecture via les horaires d'ouverture mis à la disposition des Français.

- **Aménagement du territoire et ingénierie territoriale**

L'ADF a tenu à participer aux travaux de la délégation aux collectivités territoriales sur la gestion des aéroports en lançant une enquête auprès des Départements gestionnaires. Les résultats ont montré leur très forte implication pour désenclaver leurs territoires. Ce constat a conduit le Sénat à proposer de conforter les compétences des Départements en matière de transport aérien, afin de participer de manière sécurisée au financement des lignes d'aménagement du territoire.

S'agissant des défis qui s'ouvrent pour l'ingénierie départementale, l'ADF a souligné les difficultés pour l'État d'assurer une vraie politique de cohésion des territoires malgré la mise en place de l'Agence nationale des territoires, qui ne disposera pas des moyens nécessaires pour répondre aux attentes des territoires.

La question de l'ingénierie territoriale appelle une nouvelle approche de l'aménagement du territoire, privilégiant une logique de projets et de solidarité territoriale que les Départements sont en mesure d'apporter auprès des territoires les plus fragiles.

Communication

La Direction de la communication : « la fabrique » de nouveaux projets

L'année 2019-2020 a été marquée pour la Direction de la communication par de nouveaux projets : Vélo & Fromages qui a rencontré un formidable succès auprès des Départements et le 230^e

anniversaire des Départements de France, notamment, qui ont favorisé un fort accroissement de nos abonnés sur les réseaux sociaux. Nos publications comme la Newsletter et le Flash Hebdo ont poursuivi le développement de leur audience.

Les outils digitaux de l'ADF

▪ Site internet www.departements.fr

Depuis le lancement de la Newsletter des Départements en novembre 2017, le site internet de l'ADF enregistre un rythme de publication de 5 à 7 articles par quinzaine. Il propose des contenus variés, valorisant les Départements et relayant l'activité de l'ADF (initiatives des Départements, événements, colloques, ateliers des Départements, communiqués de presse, etc.).

Le nombre de visiteurs a augmenté de 11%, pour se porter à 120 820 profils (+11 820 visiteurs) avec toutefois une légère diminution dans le nombre de pages vues (325 000 contre 378 000 en 2019 et 300 000 en 2018). Les internautes restent en moyenne 1 minute 35 secondes sur le site et consultent 2 pages en moyenne par session.

L'interaction créée entre la Newsletter, le compte Twitter et le site internet a permis d'augmenter le nombre de visites. Davantage de liens entre les pages (renvoi d'un article vers un autre) permettront d'augmenter le nombre de pages vues à chaque session et de fidéliser les internautes sur une thématique pour laquelle ils marquent un intérêt.

Une nouvelle rubrique dans le Menu de navigation du site internet de l'ADF, intitulée « Les Départements de France en actions », liste depuis fin 2019 les initiatives départementales par thématique et par Département. Chaque thématique renvoie, via un lien hypertexte, vers l'intégralité des articles publiés dans nos newsletters. Ce tableau est mis à jour chaque quinzaine.

▪ Site Extranet et Flash Hebdo

Depuis l'actualisation du site extranet en avril 2017, 143 Flash Hebdo ont été mis en ligne, plus de 1 000 articles relatifs aux compétences départementales ont été publiés et de nombreux outils ont été mis à la disposition des collaborateurs des Départements (documentation Tour de France, identité visuelle « Vélo & fromages », Ateliers des Départements, etc.).

Réservé aux agents des Départements via des codes d'accès, le site extranet permet, entre autres, d'avoir accès aux Flash Hebdo, outil d'information très prisé qui fournit une analyse sur tout sujet lié aux compétences départementales et aux grands dossiers de l'ADF.

Le Flash Hebdo est adressé chaque semaine aux Présidents de Départements, aux 1^{ers} Vice-présidents, aux Directeurs de cabinets, aux Directeurs généraux des services, aux Directeurs de la communication, aux partenaires de l'ADF et depuis le 6 février 2020, à tous les Conseillers départementaux. Il est également relayé par plusieurs Départements en interne, via leur intranet.

Le site extranet propose également un accès à toutes les publications de l'ADF, aux dossiers et comptes rendus des commissions thématiques, aux enquêtes, mais aussi à des outils pratiques tels

que des chartes graphiques, kits de communication, trombinoscope des Présidents de Départements ou tout élément téléchargeable dans le cadre d'évènements organisés par l'ADF.

La diversité et la pertinence des contenus ont permis une augmentation significative du nombre d'abonnés au site extranet et au Flash Hebdo portant ainsi à 6 695 le nombre de lecteurs et visiteurs à la fin mars 2020.

▪ **Newsletter : l'e-lettre des Départements**

L'ADF a lancé sa première Newsletter (lettre électronique), nommée la « Lettre des Départements », le 31 octobre 2017. Depuis cette date, une lettre est envoyée chaque quinzaine aux désormais 9 500 abonnés qualifiés (nombre quasiment doublé en un an), soit 51 lettres au total à début mars 2020. Le profil de nos abonnés est : à 80% des élus ou agents des Départements, 10% issus d'autres institutions, 8% de journalistes et 2% de partenaires ADF. Le contenu de chaque lettre est arrêté en fonction de l'actualité politique, des événements ADF et des initiatives des Départements ; en moyenne, un numéro comprend 4 à 5 articles. La lettre enregistre de bons taux d'ouverture, se maintenant à 27% en moyenne. Nous visons à :

- fidéliser nos abonnés,
- améliorer les statistiques en termes d'ouverture de la lettre et de taux de clics, afin d'offrir une meilleure visibilité à l'action départementale,
- réaliser une analyse fine des thématiques afin de générer un taux de lecture plus élevé tout en diversifiant les sujets abordés,
- qualifier notre base de données des abonnés.

Les projets transversaux de l'ADF

▪ **Tour de France**

L'ADF a renouvelé le 28 février 2019 le partenariat technique et institutionnel avec Amaury Sport Organisation (A.S.O.), organisateur du Tour de France cycliste, pour trois éditions. Depuis bientôt quinze ans, l'ADF assure ainsi la coordination des interventions des Départements afin d'offrir aux coureurs et aux suiveurs les meilleures conditions de route tout au long du parcours.

L'ADF s'est particulièrement attachée ces dernières années à développer l'axe relations presse (interventions quotidiennes sur les ondes de Radio France Bleu, RMC Sport ; reportage vidéo sur LeParisien.fr ; articles dans la Gazette des communes, Localtis, etc.).

Depuis 2018, le patrimoine culinaire et le savoir-faire des territoires ont également été mis à l'honneur à travers les spécialités fromagères des Départements. Chaque jour, un artisan ou un producteur crémier - fromager local de qualité est distingué au pavillon ADF du Village départ. Cette opération intitulée « Au Tour des Fromages », conduite en partenariat avec Radio France Bleu et le CNIEL (interprofession des produits laitiers), sera renouvelée à l'occasion de la Grande Boucle 2020.

Les objets promotionnels proposés par l'ADF sont fabriqués à 100% dans les Départements français.

Créé spécifiquement pour le Tour de France, le compte Instagram « Le Tour des Départements » aborde les coulisses de la Grande Boucle vues depuis les équipiers de l'ADF. Ce réseau social permet de toucher une cible plus jeune et plus internationale. Afin de dynamiser sa page et de capter de nouveaux abonnés, l'ADF réalise depuis deux saisons des « stories » (publication de photos et de vidéos en direct de la route du Tour, accessibles pendant 24h) et organise un jeu concours quotidien à l'occasion des 21 étapes de la Grande Boucle pour faire gagner des plateaux de fromages (photo à commenter de la mini-mascotte Super D mise en situation devant un lieu remarquable ou patrimonial du Département traversé par l'étape du jour).

Grâce au ton décalé employé dans les « stories » et aux jeux concours (21 au total), le compte atteint aujourd'hui 629 abonnés (+137 abonnés en un an), avec une interaction du même niveau qu'en 2017-18 (2 634 likes vs. 1 500 en 2017) et 640 commentaires durant les trois semaines de course.

Une alimentation de la page à l'année permettra de davantage fidéliser les abonnés (ex. : déneigement des cols, reconnaissance des étapes, création des goodies, affiches, stickage des véhicules, etc.). Des posts sont déjà réalisés en lien avec les Départements traversés par le Tour à l'occasion du Salon International de l'Agriculture (SIA) et pour le Jeudi Archives spécial Grande Boucle, mobilisant les archives départementales.

« Vélo & Fromages, la France sur un plateau »

Dans le prolongement de l'opération « Au Tour des Fromages », l'ADF et ses partenaires, le CNIEL, ADN Tourisme (anciennement Tourisme & Territoires) et Vélo & Territoires ont développé un nouveau concept d'itinéraires cyclables à la découverte des spécialités fromagères dans les Départements : « Vélo & Fromages, la France sur un plateau ». Ainsi, des visites de fermes, de caves d'affinage, des rencontres avec des crémiers-fromagers, sur les marchés, etc. sont proposées le long d'itinéraires cyclables existants sécurisés et balisés.

Ce projet vise à valoriser les compétences, le patrimoine et les savoir-faire des Départements en s'appuyant sur les tendances du tourisme doux et du consommer local.

Pour la première fois, l'ADF a lancé en avril 2019 un vaste appel à projets auprès des Départements et de leurs Comités départementaux du tourisme et Agences d'attractivité pour les inviter à proposer des parcours Vélo & Fromages sur leur territoire. L'opération a rencontré un large succès avec 31 Départements répondants en 2019 et 14 nouveaux Départements sur le premier trimestre 2020, soit un total de 87 itinéraires labellisés et plus de 1 000 sites fromagers à visiter.

L'ADF et ses partenaires s'appuient sur les réseaux sociaux et les grands événements existants (Salon International de l'Agriculture, Tour de France, etc.) pour communiquer sur ce projet et mobiliser collectivement les acteurs des univers du tourisme, du sport et de la gastronomie autour d'un concept fédérateur et positif. Neuf mois seulement après leur création, les réseaux sociaux dédiés enregistrent de bons taux de fréquentation (cf. partie réseaux sociaux) :

- Facebook Vélo & Fromages, 779 abonnés : Publication d'albums photos par itinéraire, relai d'événements (Salon du Fromage, SIA...), de podcasts, de vidéos ou d'articles,

- Instagram Vélo & Fromages, 595 abonnés : a minima 3 publications hebdomadaires et des stories pendant les événements ou les reconnaissances d'itinéraires.

L'objectif est désormais de faire de « Vélo & Fromages » un produit touristique reconnu et apprécié du grand public. Pour ce faire, l'appui des Départements est sollicité et l'édition d'un guide touristique en préparation.

Les Réseaux sociaux

▪ Twitter

Le compte twitter @ADepartementsF présente, à fin mars 2020 11 816 abonnés contre moins de 10 000 il y a un an (+18%). Il permet de faire remonter les informations sur les réunions hebdomadaires et les actions menées par l'ADF et de relayer les initiatives départementales. À l'occasion des grands événements qu'elle organise (Congrès, colloques, Ateliers des Départements de France, vœux, etc.) ou auxquels elle participe (Tour de France, Vélo & Fromages, conférences de presse, etc.), l'ADF réalise des « live-tweets » suivis et relayés par ses abonnés (un pic de visites, des mentions et des impressions de tweets sont observés à cette occasion).

Depuis mai 2019, plusieurs opérations Twitter (les jeux #MonDépartementAuCinéma, #230ansdesDépartementsEnBD, les opérations #PortaitsDePompiers et #PortraitsDeSportives) ont été proposées visant à relayer une image positive des Départements, de sensibiliser le grand public sur leurs compétences, leur proximité tout en créant une émulation entre Départements.

Bilan jeu Twitter BD #MonDépartementAuCinéma

À l'occasion de la 72^e édition du Festival de Cannes, qui s'est déroulée du 14 au 25 mai 2019, a été proposé aux Départements la participation à un nouveau jeu Twitter. Nombreux sont les films mettant en scène positivement les compétences exercées par les Départements, que ce soit en matière de tourisme, agriculture, social, culture ou sport.

Les Départements ont eu l'occasion de faire remonter des photos ou affiches de films français (ou tournés et réalisés en France) qui restituait au mieux la richesse des domaines d'action des Départements, parfois méconnus du grand public, et de les partager via le Hashtag #MonDépartementAuCinéma.

Dix-huit Départements ont participé à ce jeu, avec près de 140 tweets. L'Allier a reçu la Palme d'Or (le plus de retweets), le Puy-de-Dôme s'est vu attribuer le Grand Prix (le plus de likes), et le Prix du Jury a été décerné à la Moselle (le compte le plus actif).

Bilan opération Twitter #PortraitsDePompiers

En hommage aux victimes des intempéries dans le Sud-Est de la France et à l'occasion de la Fête de la Sainte-Barbe, sainte patronne des Sapeurs-Pompiers, l'ADF a souhaité mettre à l'honneur, le 4 décembre dernier, les Pompiers et les SDIS dans les Départements. Ils ont été invités à faire un tweet présentant un pompier, un équipage, une caserne ou un Service Départemental d'Incendie et de

Secours s'étant illustré au cours de l'année 2019 et qu'ils souhaitaient mettre en avant avec le Hashtag #PortraitsDePompier.

Le tweet consistait en une courte présentation accompagnée d'une photo ou d'une vidéo avec la possibilité d'ajouter un lien vers un article concernant le ou les pompiers concernés.

Trente et un Départements ont participé à cette opération sur une journée, avec plus de 40 tweets postés.

Bilan opération Twitter #PortraitsDeSportives

À l'occasion de la Journée internationale du sport féminin, le 24 janvier dernier, l'ADF a mis à l'honneur les sportives et athlètes féminines. Les Départements ont été invités à faire un tweet présentant une sportive ou une équipe d'athlètes, originaire ou représentant leur Département, s'étant illustrée au cours de l'année 2019 et qu'ils avaient envie de saluer avec le Hashtag #PortraitsDeSportives.

Le tweet consistait en une courte présentation accompagnée d'une photo ou d'une vidéo sur le même modèle que l'opération #PortraitsDePompier.

Trente-cinq Départements ont participé à cette opération sur une journée, avec plus de 60 tweets postés.

Bilan jeu Twitter BD #230ansdesDépartementsEnBD

À l'occasion du 47^e Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, du 30 janvier au 02 février 2020, l'Assemblée des Départements de France a lancé le jeu Twitter « 230 ans des Départements en BD ». 2020 étant l'année des 230 ans des Départements, il leur a été proposé de participer à ce nouveau jeu Twitter.

Via le Hashtag #230ansdesDépartementsEnBD, les Départements ont pu relayer des vignettes ou des images de bandes dessinées et de romans graphiques mettant à l'honneur leur histoire.

Douze Départements ont participé à ce jeu, avec plus de 30 tweets. Trois Départements ont été récompensés par des prix : le Crayon d'Or pour le Bas-Rhin (le plus de retweets), la Bulle d'Argent pour la Charente-Maritime (le plus de likes), la Planche de Bronze pour la Moselle (le compte le plus actif).

▪ Facebook

Compte Facebook de l'ADF

Avec 2 955 abonnés contre 2 604 à la même période (+13,5 %), le compte Facebook de l'ADF a enregistré une progression satisfaisante qu'il reste néanmoins à améliorer.

Un travail approfondi de veille, de relais des publications des Départements et de liens illustrés vers les articles publiés sur le site internet a été développé de façon à dynamiser la page. Cela nécessite

un suivi assidu du fil d'actualité afin de diversifier le contenu des publications sur le compte Facebook et de le rendre toujours plus attractif.

Ce réseau permet de partager des contenus plus libres et ludiques que les autres réseaux sociaux et de relayer ce que font les Départements, sur des thématiques variées, susceptibles d'intéresser davantage nos abonnés.

Certaines thématiques font l'objet d'un relais systématique, comme par exemple les #230ansDesDépartements.

Compte Facebook « Vélo & Fromages »

Un compte Facebook dédié au concept « Vélo & Fromages » a été créé en juillet 2019. Il dénombre aujourd'hui 779 abonnés, et enregistre une progression quotidienne satisfaisante. Il permet désormais la publication régulière d'albums photos par itinéraire labellisé, le relais d'événements (DepTour, Salon du Fromage, SIA, etc.), de podcasts, de vidéos ou encore d'articles consacrés au concept « Vélo & Fromages ».

On constate, 9 mois après sa création, une fidélisation des abonnés qui interagissent de plus en plus et montrent un intérêt croissant pour « Vélo & Fromages » (commentaires des publications, questions, partage des posts, etc.).

- **Compte Instagram @veloetfromages**

À l'instar de ce qui a été fait sur Facebook, un compte Instagram@veloetfromages a été créé fin juin 2019. Il comptabilise aujourd'hui 595 abonnés. 45 Départements étant à ce jour labellisés, ce compte est désormais alimenté de façon régulière (à minima 3 publications par semaine) : triptyques photographiques valorisant les itinéraires labellisés, stories pendant les événements ou les reconnaissances d'itinéraires. Afin d'augmenter les interactions avec ses abonnés et les fidéliser, des jeux seront proposés, des visuels (notamment des infographies), ainsi que des publications lors des reconnaissances de parcours (exemple dans l'Ariège) et des voyages de presse à venir, avec par exemple des vidéos et des interviews croisées des accueillants sur site et des cyclotouristes.

L'objectif est de conserver et d'améliorer cette progression du nombre d'abonnés, de les fidéliser et de faire découvrir au plus grand nombre, tout au long de l'année, ce concept, en lien avec les Départements labellisés, leurs CDT et ADT et les influenceurs.

- **LinkedIn**

L'ADF a créé en avril 2017 un compte LinkedIn, réseau social professionnel orienté sur la mise en valeur et les échanges professionnels de ses membres. L'outil permet à l'ADF d'augmenter sa visibilité dans les sphères professionnelles et de créer des passerelles avec ses outils digitaux.

Le rythme de publication des contenus s'est régularisé (2 à 3 publications par semaine, voire plus, selon l'activité de l'ADF). Y sont essentiellement publiés les communiqués de presse de l'ADF, les posts institutionnels, ainsi que les offres d'emploi transmises par les Départements. La page compte

aujourd'hui 1 171 abonnés contre 529 en avril 2019 (+ 121,36%), ce qui représente une augmentation très satisfaisante, qu'il s'agira de maintenir.

▪ 230 ans des Départements

En 2020, les Départements fêtent leurs 230 ans. Cet anniversaire devra être un moyen de faire connaître la collectivité départementale, son histoire, ses compétences et ses actions.

L'ADF a proposé une animation des réseaux sociaux, via l'utilisation d'un Hashtag dédié : #230ansdesDépartements. Elle relaira dans un premier temps les initiatives et actions conduites par les Départements et notamment : la réalisation d'infographies à destination du grand public et des plus jeunes, une animation (Gif ou autre) sur l'évolution des contours géographiques des Départements, etc. Par la suite, elle se fera le relais de tout ce qui sera mis en place par les Départements à l'occasion de cette commémoration.

Les Départements pourront également, le dernier jeudi de chaque mois sur Twitter et Facebook, utiliser le Hashtag #JeudiArchives pour mettre en avant les 230 ans des Départements. Exemple : photos de bâtiments historiques, documents actant de la naissance du Département, changements marquants au fil du temps dans le Département, etc. Les Départements pourront alors mobiliser leurs Archives départementales. Le principe : 1 mois / 1 thématique.

Depuis le mois de janvier 2020, l'ADF retweete (près de 100 tweets à ce jour) et partage systématiquement, sur Facebook, Twitter et LinkedIn, les publications départementales sur le thème des 230 ans des Départements.

La « Veille » Presse

L'ADF bénéficie tous les matins à 8h30 d'une revue de presse réalisée ainsi que d'alertes audiovisuelles envoyées au fil des journées.

La revue de presse consiste en une sélection pertinente et qualitative à partir d'un corpus presse, web, télé et radio comprenant :

- la presse écrite (nationale et locale...),
- la presse grand public,
- la presse spécialisée et professionnelle des collectivités territoriales et du secteur public.

Un chargé de dossier chez le prestataire est dédié à l'ADF pour réaliser la veille média. Au fil des actualités (émissions « Pièces à conviction », « Zone Interdite ») et des événements de l'ADF (Congrès de l'ADF, soirée « Vélo & Fromages » au SIA, Vœux et Conférence de presse de Territoires Unis), Tour de France, etc. des rubriques sont ajoutées à la revue de presse de façon temporaire.

Le Direction de la communication a également eu une forte activité presse en 2019 avec de nombreuses demandes de la presse nationale, spécialisée et professionnelle principalement sur deux sujets faisant la Une de l'actualité : Les 80 km/h et la protection de l'enfance.

Le Congrès des Départements de France est également chaque année l'occasion de valoriser auprès des médias les thématiques prioritaires de l'association.

Enfin, la Direction de la communication est toujours aussi attentive au développement des relations avec les Directions de la communication des Départements afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques dans le cadre de réunions trimestrielles à l'ADF et d'échanges informels au cours de l'année. Un groupe de travail « Dircoms » a été créé sur la protection de l'enfance afin d'apporter à la presse des éléments objectifs sur le fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance dans les Départements, sujet hautement sensible.

Le Cercle des Élus

L'ADF, soucieuse de renforcer la voix de chaque Conseiller départemental, a dédié un espace privilégié exclusivement réservé aux élus de terrain : le CERCLE DES ÉLUS. Cet espace crée un lien de solidarité et d'amitié entre élus et anciens élus qui permet d'élargir leur réseau, de partager leur expérience, l'intérêt de leur mandat et de se retrouver lors de réunions/débats ponctuels sur des sujets sollicités.

Sa mission est de nourrir cette convivialité en diffusant systématiquement toutes les informations, en prise directe avec les sujets d'actualité, aux élus de terrain. Toutes les demandes personnelles, particulières à une thématique, sont traitées en collaboration avec les Conseillers de l'ADF.

Un envoi hebdomadaire du Flash Hebdo et bimensuel de la newsletter a été mis en place. Un registre national « Les Départements – les Cantons – Les Binômes Départementaux » a été édité et posté sur le site dont l'espace CERCLE DES ÉLUS est régulièrement mis à jour.

Enfin, nous sommes ravis de pouvoir échanger avec plus de 1 000 abonnés sur le compte Instagram @cerclesdeselus, photos, vidéos et événements.

Secrétariat général

Au sein de l'ADF, la fonction Secrétariat général est en charge des domaines suivants :

- Finances,
- Ressources humaines,
- Juridique associatif,
- Animation interne et coordination événementielle,
- Secrétariat,
- Moyens généraux (informatique, maintenance et intendance des bâtiments et équipements).

Outre ces missions, et en soutien de la Direction générale, le Secrétaire général est en responsabilité des partenariats institutionnels ou financiers, avec le secteur public, associatif ou privé. Il assure la mise en contact entre partenaires et conseillers thématiques sur les actions communes définies contractuellement, et veille à la mise en œuvre des obligations et à la reconduction annuelle des partenariats.

Le Secrétariat général comprend onze collaborateurs répartis entre des fonctions expertes (juridique, coordination/animation, comptabilité et ressources humaines) et des fonctions d'organisation (assistance, moyens généraux, informatique et réseaux, accueil).

Finance, comptabilité et gestion ressources humaines

Comptabilité et gestion des ressources humaines sont assurées par une personne appuyée en externe par un cabinet d'expertise comptable. Elle gère le suivi mensuel des opérations, les obligations déclaratives et l'arrêté annuel des états financiers. Sur une base budgétaire d'environ 6 millions d'euros, les volumes traités représentent : plus de 2 000 factures fournisseurs, les appels à cotisation auprès des 103 membres de l'association, la facturation et le suivi des ressources de l'association auprès d'une trentaine de partenaires financiers, la gestion administrative et l'accompagnement social de 37 salariés permanents ou stagiaires en études supérieures.

Juridique associatif

Les déclarations juridiques, les obligations réglementaires annuelles, le suivi juridique contractuel sont du ressort du Secrétariat général avec le soutien en interne de la Conseillère études, méthodes et affaires juridiques.

Animation interne et coordination évènementielle

La coordination de projets communs pluridisciplinaires, ceux faisant appel à des partenaires ou prestataires externes, l'animation des services et l'accompagnement à la formation professionnelle des salariés sont assurés par une Conseillère rattachée au Secrétariat général.

Ces missions de coordination sont essentielles dans la préparation et la réalisation des grands évènements annuels de l'association tels que le Congrès annuel des Départements et l'opération Tour de France, évènement unique de communication et de démonstration des compétences et savoir-faire départementaux.

- À l'occasion du 90^e Congrès annuel de l'ADF, tenu à Bourgs, Cher, et en relation étroite avec le Conseil départemental d'accueil, la Conseillère animation-coordination veille à l'organisation opérationnelle de la manifestation, au suivi budgétaire, et aux échanges avec les prestataires et les partenaires,
- L'ADF, par une convention triennale renouvelée début 2019 avec Amaury Sport Organisation, endosse chaque année le rôle de coordinateur des diverses actions entreprises par les Départements en termes d'entretien, de sécurisation et de signalisation des routes départementales qui composent l'essentiel du tracé du Tour de France. Une équipe technique de onze agents détachés des Directions départementales des routes intervient sur chacune des étapes, précédant la caravane et les coureurs, pour garantir la préparation et la sécurisation du parcours. Cette équipe est renforcée par la présence de deux salariés de l'ADF assurant la communication et la valorisation des Départements dans les territoires traversés.

Le printemps est traditionnellement une période propice à l'organisation de colloques ou de rendez-vous citoyens. Les conditions sanitaires liées à la Covid-19 ont, pour cette année, imposé une pause à l'organisation de ce genre de manifestation.

Assistance et secrétariat

Quatre assistantes, chacune en appui de deux à quatre conseillers thématiques, sont en charge de la préparation et de l'organisation des commissions permanentes de l'ADF. Elles assument

l'ensemble des fonctions d'assistance et de secrétariat auprès des Conseillers thématiques et sont également en responsabilité de dossiers spécifiques ou administratifs.

Moyens généraux, informatique et accueil

Outre les fonctions classiques concernant l'entretien, la maintenance des équipements et la sécurité des personnes et des bâtiments, deux collaborateurs assurent en continuité la préparation logistique (matériel technique audio-vidéo, agencement des salles, documentation) et l'accueil à l'occasion de plus de deux cents réunions, commissions ou manifestations par an recevant des participants extérieurs.

Avec l'appui de prestataires externes spécialisés, la fonction de coordinateur informatique (37 postes de travail) et réseaux (internet, extranet, plateformes collaboratives, visio ou audioconférences) occupe une place essentielle dans le développement et la diffusion de l'activité de l'association.

L'annonce du confinement des Français pour faire face à la pandémie de coronavirus a accéléré la mise en place de stations de travail mobiles permettant aux salariés la tenue de leur poste en télétravail. Cette migration générale vers des équipements mobiles, entamée à l'été 2019, s'est vue accélérée du fait des grèves menées fin 2019 dans les transports publics en réaction à la réforme des retraites. L'ADF, à l'exception de retards dans la réception de quelques matériels, s'est trouvée par l'action synchronisée de son prestataire externe et du coordinateur informatique en capacité d'équiper l'ensemble de ses salariés des moyens de travailler à distance (ordinateurs portables, réseau virtuel VPN). Cette migration vers des outils autonomes permettant le travail collaboratif sera amplifiée d'ici la période estivale.

Bien que l'ADF bénéficiait de plateformes d'audio et de visioconférence depuis plus d'un an, leur usage s'est considérablement développé, avec le confinement des dernières semaines, assurant la retransmission de nombreuses réunions à distance : avec des correspondants externes (représentants du pouvoir exécutif, partenaires, prestataires externes), mais également la tenue des commissions ou des instances de gouvernance de l'association : groupes politiques, Commission exécutive et Bureau. L'Assemblée générale 2020, dans sa composante financière : approbation des états financiers 2019, du budget 2020 et de la cotisation 2021, se tiendra le 17 juin 2020 à « huis clos » et sera retransmise en visioconférence.

La plateforme de visioconférence employée, partie intégrante de notre contrat de téléphonie, utilise une technologie plus sécurisée que les autres plateformes, offrant un cryptage des données de bout en bout des communications.

Partenariats institutionnels et financiers

L'année 2019 a enregistré une consolidation de nos partenariats avec les entreprises du secteur économique et privé toutefois accompagnée d'un recentrage sur nos partenariats à vocation pérenne. La politique partenariale entreprise depuis le début de la mandature a été réaffirmée : élargissement du travail collaboratif avec les Conseillers thématiques, tribunes d'information en commission et en réunions de Directeurs départementaux, diffusion du label "ADF partenaire" et ouverture d'une rubrique du même nom dans le « Flash Hebdo ».

Au-delà du rôle de passerelle entre secteur public et secteur économique assuré par les partenariats, cette politique dote notre association d'une relative autonomie financière en complément de la contribution demandée aux Départements.

Cette action dans la poursuite de partenariats à caractère financiers s'accompagne de la conclusion de nouveaux partenariats institutionnels et du soutien budgétaire pour deux ans à des manifestations culturelles.

Malgré des circonstances particulières, cette politique s'est poursuivie sur l'année 2020 dans la recherche d'une mise en valeur des missions et de l'action départementale.





SITE DE L'ADF
www.departements.fr



6 rue Duguay-Trouin – 75006 Paris
Tél. 01 45 49 60 20



ASSEMBLÉE DES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE